

JOURNAL
HELVETIQUE
O U
RECUEIL
D E
PIECES FUGITIVES
D E L I T E R A T U R E
C H O I S I E ;

De Poësie ; de Traits d'Histoire ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses , tant de Suisse , que des Païs Etrangers.

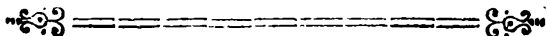
DEDIÉ AU ROI.



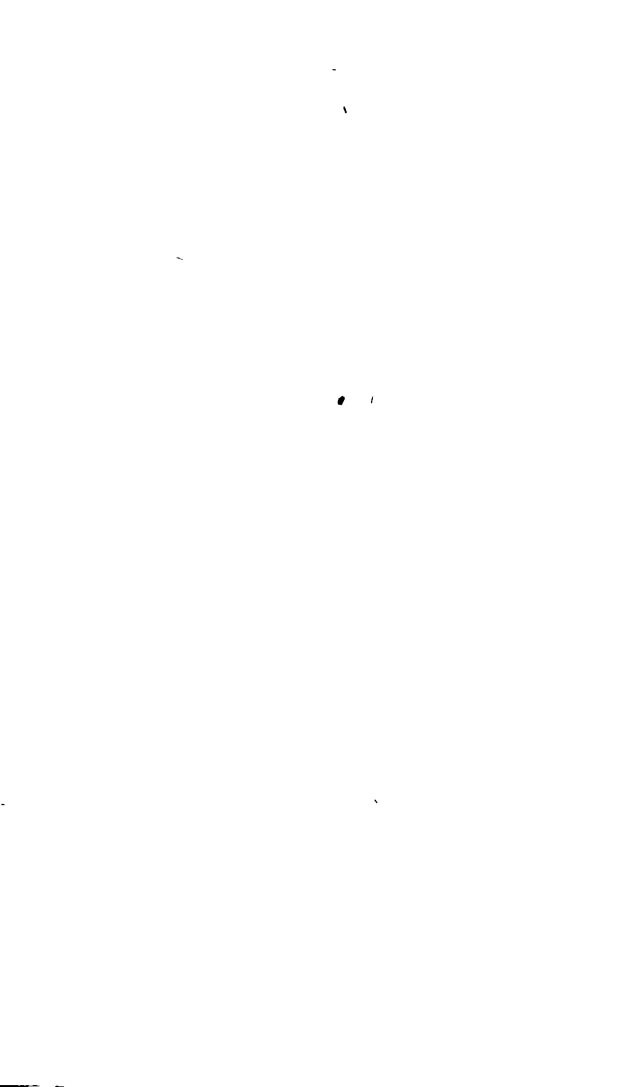
OCTOBRE 1751.

NEUCHÂTEL

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.



M D C C . L I .

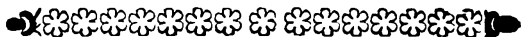




JOURNAL

HELVETIQUE,

OCTOBRE 1751.



SUITE DES PENSÉES

Sur la RECONOISSANCE. *Bauh*

DANS le Discours précédent on a vû que la Reconoissance envers Dieu est le plus ancien de nos Devoirs, la première Loi de la Religion naturelle. Ensuite on a posé les fondemens de ce Devoir; ce sont les Bienfaits de Dieu, soit temporels, soit spirituels. On a répondu à quelques unes des Objections contre la Bonté de Dieu, qui se trouvent dans le *Dictionnaire Critique*; & à cette occasion on a expliqué quelques Passages de l'Écriture Sainte.

Après avoir établi la Bonté de Dieu d'une manière incontestable, pour mieux faire sentir l'obligation où nous sommes de reconnoître ses Bienfaits, il faut apuier sur quel-

ques circonstances qui les réchauffent, & qui doivent nous en faire sentir le prix. Nous devons les peser avec soin, & y faire une attention particulière.

Dieu nous fait du bien d'une manière désintéressée. Il ne retire de nous aucun avantage. Quand les Hommes nous accordent quelque faveur, ils se cherchent presque toujours eux-mêmes.

Il est bon de ne pas trop approfondir les motifs de leur bénéficence, ni rechercher trop curieusement les défauts des présens qu'ils nous font. En les examinant de trop près nous nous croirions bientôt dispensés d'aucun retour. C'est toute autre chose dans notre grand Bien-facteur. Il ne retire aucune utilité de ses dons; car que lui en peut-il revenir? Tout au plus des actions de grâces, des louanges, des adorations. On sent bien que cette espèce de gloire, qui en résulte, est purement extérieure, & par conséquent qu'elle ne peut rien ajouter à son bonheur.

Le peu que les Hommes font pour nous, ils se font trop valoir. Très souvent ils perdent le mérite de leurs bienfaits par les reproches qu'ils nous font de n'avoir pas assez senti ce que nous leur devons. St. Jaques dit que Dieu *done libéralement* les biens les plus

plus précieux , & qu'il ne les reproche point *.

Ceci a cependant besoin de quelque éclaircissement. Rien de plus commun , rien de plus fréquent dans la Sainte Ecriture, que le dénombrement des bienfaits dont Dieu a comblé son Peuple , & même les Homes en général. Il semble que les Ecrivains sacrés ont affecté de les immortaliser presque à chaque page. Les Envoies de Dieu ne parlent presque jamais de sa part à son Peuple , sans lui remettre devant les yeux les faveurs qu'il en a reçues. C'est le début ordinaire de leurs Discours. Mais ce n'est pas qu'en cela Dieu veui le agir avec l'Homie par esprit d'ostentation & de reproche. Ce n'est point pour insulter à nôtre foiblesse, en nous faisant sentir nos besoins. Par cette peinture continuelle de ses graces , il veut seulement prévenir nôtre ingratitude. S'il nous empêche d'oublier ses bienfaits , c'est afin que sentant ses faveurs précédentes , nous ne nous rendions pas indignes de celles qu'il nous destine encore. Chez les Homes, rappeler les bienfaits passez , c'est les reprocher. Mais en Dieu c'est toute autre chose ; c'est seulement mettre les Homes dans les dispositions requises pour s'en attirer de nouveaux.

Z 3

Autre

* Jaques I. 5.

Autre différence capitale : Nos Bienfaiteurs sur la terre ne se soutiennent pas dans leur bõne volonté pour nous. Il leur arrive souvent de se démentir & de gater par de mauvais offices, ce qu'ils avoient fait d'avantageux à nôtre égard. Mais il y a dans le Ciel un Bienfaiteur qui ne se répent jamais de ses graces. Ce même Dieu qui a créé cet Univers, soutient avec une constance invariable, le bien qu'il fait à ceux qu'il aime. Il rend par là ses faveurs toujours nouvelles, & il ne nous done pas le tems d'être ingrats.

Ce qui réhaussé encore les bienfaits de Dieu, c'est nôtre bassesse & nôtre indignité. Cela n'a pas besoin d'être développé pour se faire sentir. Mais voici une circonstance qui a besoin d'être expliquée, & qui nous arrêtera quelque tems.

Ceux qui traitent cette matière disent ordinairement que nous devons sur tout remercier Dieu des graces qui nous sont particulières, & dont il nous favorise préféralement aux autres Homes. A la vérité ils nous exhortent aussi à avoir de la reconoissance des avantages que nous partageons avec les autres. Nos Prédicateurs ne manquent pas de combatre une illusion assez commune parmi les Homes, c'est de compter pour rien les bienfaits de Dieu comuns & géné-

généraux. Ils ne nous touchent que foiblement. On nous représente sagement là dessus, que ces faveurs communes doivent autant nous intéresser que si elles nous étoient personnelles. L'application que Dieu nous en fait nous les rend particulières. Chacun de nous doit dire, c'est pour moi que Dieu fait lever son Soleil, qui répand la fécondité sur la Terre & qui la couvre de fruits. La lumière dont je jouis, l'air que je respire, & les autres merveilles de la Nature ne sont pas moins des biens pour moi, je n'en retire pas moins d'utilité, quoique les autres Hommes en profitent aussi.

Mais il s'agit de favoir si lors que nous jouissons seuls de certains avantages, cela doit redoubler nôtre reconnoissance. Il est visible que cette prérogative est une obligation de plus que nous avons à nôtre Bienfaiteur. Dans ces cas là la distinction que Dieu fait de nous doit augmenter le prix de ses faveurs. La Nature seule nous porte à les sentir plus vivement. L'Homme est fait de cette manière, qu'en matière de biens, il les estime d'avantage, quand il les partage avec peu de gens, come d'un autre côté, les maux lui paroissent plus supportables, quand un grand nombre d'autres personnes les souffrent come lui. Tous les avantages dont je jouis

par dessus les autres, doivent donc animer encore davantage ma reconnoissance.

Voilà ce que dicte la Nature seule. Il est vrai que cela donne lieu à une Objection assez frappante. Si la Nature, dit-on, nous inspire de semblables sentimens, ils paroissent peu conformes à l'esprit du Christianisme. La Charité Chrétienne veut que nous souhaitions aux autres Hommes les mêmes avantages dont nous jouissons : Comment pouvons nous donc remercier Dieu de ce que nous en jouissons à leur exclusion, & les sentir d'autant plus vivement, que nos Frères en sont privés ?

„ Il n'y a point de mal assurément à co-
 „ noître ses avantages, dit là dessus un ha-
 „ bile Homme : On peut sentir sa situation
 „ heureuse & s'en réjouir. Mais fortifier son
 „ contentement en le comparant avec celui
 „ des autres, & se croire plus heureux,
 „ parce que d'autres le sont moins, c'est
 „ établir dans son Cœur un tronc d'orgueil,
 „ & c'est y jeter les Semences de l'envie,
 „ car si nôtre félicité croit à nos yeux par
 „ l'attention que nous donnons à l'abaisse-
 „ ment des autres, cette même félicité di-
 „ minuera par leur élévation *. Il semble
 donc que remercier Dieu des biens qui nous
 sont

/* De Crousaz, Logique, T. I. p. 407. de la seconde Edit.

font particuliers, & redoubler nos actions de graces sur cette circonstance, que nous en jouissons à l'exclusion des autres, c'est donner atteinte à la Charité Chrétienne. Si nous aimons véritablement nôtre Prochain, nous devons demander à Dieu qu'il lui communique ces mêmes avantages. Et quand Dieu les bénit, nous devons l'en bénir aussi & l'en remercier.

La difficulté augmente dès qu'il s'agit de graces spirituelles. Rien de plus comun que d'entendre dire en Chaire, que nous devons remercier Dieu de ce qu'il nous a honoré de sa conoissance, de ce qu'il nous a fait prêcher son Evangile, & que nôtre Reconoissance doit être d'autant plus vive à cet égard, qu'il n'a pas fait la même grace à tant de Peuples, qu'il laisse croupir dans leur ignorance. Mais c'est ici principalement que la Charité Chrétienne nous engage à souhaiter que tous les Homes partagent avec nous ces faveurs de Dieu.

Il est vrai qu'il y a quelques Passages dans l'Écriture Sainte, qui semblent autoriser les actions de graces que l'on rend à Dieu pour de semblables distinctions en nôtre faveur. *Dieu a anoncé ses paroles à Jacob & ses Loix à Israël*, dit David; *il n'a pas fait la même grace aux autres Nations*, ajoute-t-il*.

Mais

* Ps. CXLVII. 19.

Mais le Psalmiste s'acomode en cela aux idées de sa Nation, qui méprisoit les autres Peuples, & qui n'auroit pas voulu partager avec eux ses privilèges. Si Dieu, pour relever le prix des graces qu'il avoit faites au Peuple choisi, lui faisoit considerer qu'elles lui étoient très particulières, c'est que leur excessive dureté demandoit qu'on les prit par ces endroits-là. C'étoit le seul moïen de faire honte à des ingrats, & de les tirer de leur stupidité. C'est dans cette vüe qu'on leur reproche, que sans mériter davantage que les autres, ils avoient beaucoup plus reçu.

L'Esprit de l'Evangile nous done d'autres idées. La Charité Chrétienne nous faisant regarder tous les Homes come nôtre Prochain, nous devons être fâchés que les autres Homes ne partagent pas avec nous les biens dont nous jouissons, sur tout les biens spirituels, tels que la conoissance de l'Evangile. D'autant plus que cet avantage est d'une telle nature, que plus il est répandu, & mieux chaque particulier en sent l'utilité. Si tous les Homes conoissoient l'Evangile & en suivoient les Maximes, il est clair que nous en serions beaucoup plus heureux.

Pour répondre à cette Objection, je dis que tout ce qu'on vient d'aléguer n'empêche

pas

pas que nous ne soions engagés à une reconnaissance plus vive, lors que Dieu nous distingue des autres dans la distribution de ses graces. Nous devrions souhaiter que tous les Hommes fussent éclairés des plus pures lumières de l'Évangile. Voilà ce que la Charité exige de nous. Mais Dieu n'ayant pas jugé à propos de le faire encore, c'est à nous à acquiescer aux raisons de sa Sagesse, & en attendant, de le remercier de ce que par une distinction favorable pour nous, nous sommes du nombre de ceux qui jouissent de ce précieux avantage. On peut raisonner de même sur toutes les graces spirituelles qui nous regardent en particulier. La même Réponse a lieu s'il s'agit de quelques avantages temporels, la délivrance ou l'exemption de certains maux, par exemple. Il y a quelques années que la Guerre étoit allumée par toute l'Europe. Nous jouissions pendant ce tems là d'une profonde Paix dans notre petite Patrie. Nous devons sans contredit sentir notre bonheur, remercier Dieu de ce calme qui nous étoit particulier; mais en le priant en même tems d'arrêter ce fléau qui faisoit par tout de si grands ravages.

Voici un exemple qui éclaircira encore mieux cette matière. Si je me trouvois dans une Ville affligée de la peste, & que ma

Mai-

Maison eut été épargnée, pendant que tous mes Voisins auroient été emportés par cette terrible maladie, ne dois je pas remercier Dieu de ma conservation, & lui marquer une reconnoissance d'autant plus vive, que ma famille a été la seule de toute la rue qui ait été épargnée. Il n'y a rien là du tout de contraire à la Charité. J'aurois souhaité de tout mon cœur que mes Voisins eussent échappé. Mais ce souhait ne doit pas empêcher que dans les actions de grâces que je rends à Dieu, je n'aie sur cette distinction qu'il a bien voulu faire de moi & de toute ma Maison, mais en même tems avec des sentimens d'humilité, & en reconnoissant, que je n'étois pas plus digne de cette grâce que les autres.

Il faut voir présentement quelles sont les principales fonctions de la Reconnoissance. Elle doit d'abord nous faire regarder Dieu come l'Auteur de tous les biens dont nous jouissons. Pour l'ordinaire nous lui en attribuons bien une partie, mais quelquefois il y en a que nous croions devoir à notre industrie. Dans certains succès on se rend le témoignage flatteur & secret, que si le projet qu'on avoit formé a réussi, c'est qu'on l'a bien conduit, qu'on a pris pour en venir à bout, de justes mesures, & qu'on a su par une
 conf-

constance infatigable en surmonter tous les obstacles. A l'égard de ces avantages qu'on croit devoir à ses soins, à sa propre industrie, on ne pense pas à en remercier le Ciel, on ne pense qu'à jouir tranquillement du fruit de ses peines. Mais je demande cette adresse, cette industrie de qui la tenons nous, sinon de Dieu lui même ? D'ailleurs dans les choses que nous croions avoir entièrement conduites par nous mêmes, savons nous si Dieu n'a pas ménagé des circonstances, écarté les obstacles, & disposé les esprits à nous être favorables ? Pour pouvoir reconnoître les bienfaits de Dieu, il faut donc comencer par les conoitre, se bien persuader que nous les tenons de la main de ce premier Bienfaiteur.

Une autre fonction de la Reconnoissance, c'est de nous faire penser aux bienfaits de Dieu, de nous les remettre souvent devant les yeux, d'en faire fréquemment le sujet de nos réflexions. Elle nous empêche de les perdre de vue, & elle nous fait profiter de toutes les occasions de réveiller nôtre attention à cet égard. Lors que Dieu nous acorde quelque faveur nouvelle, nous devons penser aux précédentes que nous avons déjà reçues. Ordinairement nous sentons jusqu'à un certain point, les graces présentes,
mais

mais nous oublions facilement celles que nous avons reçues il y a déjà quelque tems.

Quelcun s'est servi là dessus d'une comparaison que je rapporterai ici, pour sa singularité. Le ressentiment du bien, dit il, doit imiter le ressentiment du mal. Voiés un Vindictif: Si les injures qu'on lui a faites s'afoiblissent par le tems, si elles ne font plus sur lui des impressions si vives; lors qu'il començoit à les oublier, il ne faut qu'une nouvelle injure de là même nature, pour lui rapeler toutes les précédentes, & pour les sentir aussi vivement que quand il les recut la première fois. Il sent réveiller par là toute sa sensibilité. Il faut de même que les nouvelles faveurs de Dieu retracent dans nôtre esprit toutes les précédentes, que nous comencions à perdre de vue, qu'elles en renouvellent le souvenir, & qu'elles l'impriment plus profondément dans nôtre esprit. Qu'un Home véritablement reconnoissant reçoive quelque faveur du Ciel, & quelque faveur intéressante pour lui, il rapelle aussi tôt tous les autres biens qui lui sont venus de la même source.

Mais la Reconnoissance n'est pas simplement un acte de l'esprit ou de la mémoire. Elle consiste principalement dans les sentimens du cœur. Un Chrétien reconnoissant come il doit

doit l'être, est pénétré des faveurs qu'il a reçues de Dieu. Son Cœur en est vivement touché. Il voudroit par toutes sortes de moïens lui témoigner sa sensibilité.

De ces sentimens du Cœur, côme d'une source féconde, découlent tous les autres caractères de la Reconoissance. Un Home qui en est pénétré, aime à faire paroître au dehors ce qu'il pense & ce qu'il sent. Il parle souvent de son Bienfaiteur, & des graces qu'il en a reçues. Il ne se contente pas de s'en entretenir lui même en secret & de les méditer; il fait conoitre aux autres Homes les sentimens dont il est rempli; *sa bouche parle de l'abondance de son cœur.* Il se plaît à publier dans les conversations les faveurs dont Dieu le gratifie.

Nous avons bien des reproches à nous faire sur cet article. On ne peut guères reconoitre les graces que Dieu nous fait, qu'en les publiant; cependant ce retour, tout aisé qu'il est, nous négligeons de le mettre en usage, & nous demeurons muets après avoir reçu les faveurs les plus signalées.

D'Home à Home, nous nous piquons encore de reconoissance. Si ce n'est pas du cœur qu'elle part, du moins au dehors nous en tenons le langage, nous en gardons
les

les apparences. Ce seroit dans l'estime du monde, un caractère honteux, une espèce d'opprobre, de méconnoître les Services même les plus legers, & de n'en témoigner pas au moins quelque sensibilité. On se pique donc de sensibilité pour les moindres graces qu'on a reçues des Homes; Dieu est le seul à l'égard de qui on croit pouvoir s'en dispenser.

Ce Silence n'a pas lieu sur tout lors que quelque Protecteur fort au dessus de nous, nous a donné des marques de sa bienveillance. Nous nous faisons un plaisir & un honneur d'en instruire tout le monde. On demande donc d'où vient cette différence dans nôtre conduite, dans des cas qui paroissent semblables.

Ceux qui ont le mieux étudié le cœur de l'Home expliquent la chose de cette manière. Les Homes, disent-ils, n'ont ordinairement de la reconnoissance que lors que leur amour propre y trouve son compte. Qu'un Courtisan ait été favorisé de son Prince, il prêche sans cesse le bienfait qu'il a reçu. Il a sans cesse le nom de son Bienfaiteur à la bouche. Il place son Portrait dans sa chambre, pour avoir encore plus d'occasion de parler de ce que ce Protecteur a fait pour lui. Si l'on ne nous entend point publier de
cette

cette manière les graces que nous avons reçues du Ciel , en voici la raison. Quand nous informons les autres de la libéralité d'un Prince à nôtre égard , nous voulons insinuer par là que nous avons plus de mérite, ou au moins plus d'habileté à gagner les bonnes graces de ce Bienfaiteur , que tant d'autres qui les sollicitent inutilement. Cette idée de mérite ou de savoir faire flate agréablement nôtre amour propre. Mais il ne se trouve pas ainsi dans les graces que Dieu nous fait. Nous sommes très convaincus que nous ne pouvons ni les mériter ni les surprendre. Il paroît par là que ceux qui sont si attentifs à publier les faveurs qu'ils ont reçues des Grands , ne sont pas proprement reconnoissans : Ils veulent seulement instruire les autres de la considération qu'on a eu pour eux , & coment on les a préférés à tant d'autres qui demandoient la même chose.

En publiant les bienfaits de Dieu , il faut en même tems les peser , c'est à dire en sentir le prix , & le faire sentir aux autres. Les Homes font beaucoup valoir ce qu'il font pour nous. Quand on examine leurs bienfaits , on n'y trouve pas toujours autant de valeur qu'ils y en mettent. Au contraire, Dieu les envelope fort souvent. Il semble par exemple , que sa Providence cache fré-

quemment ce qu'elle fait pour nôtre conservation, & ne nous en laisse voir que ce qu'il faut nécessairement qui paroisse.

Il faut encore calculer les bienfaits de Dieu, en examiner le nombre. *Mon Ame béni l'Eternel*, dit David & n'oublie pas un de ses bienfaits *. Mais comment n'en oublier pas un? C'est tenter une chose impossible, & il le reconoit lui même dans un autre de ses Psaumes. *Ils sont en si grand nombre*, dit-il, *que je ne les saurois raconter ***. Il conteroit plutôt les Etoiles du Ciel. Pourquoi donc s'impose-t-il une obligation qu'il lui est impossible de remplir? C'est que sa Piété lui inspire de faire au moins des efforts pour y parvenir.

Quoi que l'entreprise soit impossible, on peut cependant en suivant certaine méthode, avancer un peu dans ce dénombrement. Il faut imiter les Astronomes qui pour compter les Etoiles, rangent le Ciel sous un certain nombre de Constellations. Pour observer quelque ordre dans cette multitude infinie d'Astres, qui brillent dans le Firmament, ils en font diverses Classes. De même il faut rapporter les Bienfaits de Dieu à certains Chefs. Biens de la nature, biens de la
Gra-

* Ps. CIII. 1. 2.

** Ps. XL. 6.

Grace, biens qui regardent le Corps, biens qui regardent l'Âme &c. David s'engage sur tout à conserver chèrement le souvenir de ces grands Bienfaits, de ceux qui en renferment un grand nombre d'autres, tels que la protection dont Dieu le favorisoit, la délivrance de la main de ses Ennemis, de tant de dangers où il s'étoit trouvé.

J'ai oui quelquefois employer dans la Chaire ce beau mouvement de David, d'une manière qui ne m'a pas paru tout à fait exacte. Il y a des Prédicateurs, qui voulant marquer à Dieu leur reconnoissance, sur tout les jours de Comunion, lui disent dans leur Prière, *Nôtre Ame te bénit, O Dieu, & n'oublie pas un de tes bienfaits.* C'est trop dire assurément, & s'éloigner de la pensée de David. Il s'étoit contenté de marquer qu'il souhaiteroit de le pouvoir faire. Il avoit invité son Ame à essayer par des efforts de méditation, à rapeller le souvenir de tous les bienfaits de Dieu, & on lui dit dans cette Prière qu'on l'a fait, qu'on y a réussi, qu'on en est venu about, & qu'on n'en a oublié aucun. C'est beaucoup trop dire, c'est citer cet endroit du Psaume d'une manière qui l'altère entièrement.

Les autres fonctions de la Reconnoissance sont aisées à apercevoir, je ne ferai que les

indiquer. Elle doit nous porter sur tout à aimer Dieu & à lui obéir. Les bienfaits gagnent le cœur ; l'effet le plus naturel qu'ils doivent produire , c'est de chercher à plaire à nôtre Bienfaiteur. Nous devons encore travailler à avancer sa gloire , à le faire aimer de ceux qui ne sentent pas assez le prix de ses faveurs.

Lors que les Prédicateurs ataquent l'ingratitude des Homes , ils ne manquent pas de remarquer, qu'elle va non seulement jusqu'à oublier les bienfaits de Dieu , mais quelquefois même jusqu'à s'en servir pour outrager celui de qui on les a reçus. Ils deviennent entre les mains de bien des gens, des armes pour le combatre. Un génie vif & pénétrant est un présent du Ciel, qui demande sans contredit de la reconnoissance. Cependant ne voit-on pas des Homes partagés avantageusement de ce côté là , qui se servent de leur esprit pour répandre le libertinage , qui s'en servent pour décrier la Religion par des raisonnemens captieux ? Rien de plus comun encore que l'abus de la santé & des richesses, dont Dieu nous avoit favorisés. On s'en sert pour se jeter dans la débauche , pour corrompre l'innocence & pour la séduire.

Pour porter les Homes à la Reconnoissance,
les

les principaux motifs que l'on peut employer, c'est de leur faire sentir que ce devoir est également agréable & utile. Ce n'est pas assez de dire, qu'il est naturel & équitable, il faut ajouter qu'il est aisé & même agréable. „ Il „ n'y a rien, dit le Spectateur, qui plaise „ davantage au cœur de l'Homme que l'exer- „ cice de la gratitude. Il y trouve une si „ grande satisfaction, qu'elle peut lui ser- „ vir de récompense. La pratique de ce de- „ voir n'est ni difficile ni pénible, come „ celle de la plupart des autres Vertus, „ mais elle est suivie de tant de plaisir, „ qu'une Ame noble & généreuse s'y aban- „ doneroit volontiers, quand même il ne „ lui seroit pas imposé, & qu'il ne seroit sou- „ tenu d'aucune récompense pour l'avenir*.

Mais outre le plaisir présent, attaché à la Reconnoissance, c'est encore un devoir utile & avantageux. Nôtre intérêt s'y trouve visiblement, puis que c'est le moyen le plus assuré de nous procurer de nouvelles faveurs. Quelques Moralistes voulant louer la Reconnoissance, ont dit, que come la Charité, elle est la plus désintéressée de toutes les Vertus. Toutes les autres, disent ils, demandent à Dieu quelque chose, ou reçoivent de lui. La Reconnoissance ne deman-

de rien à Dieu, elle ne s'occupe que du passé, & qu'à rendre à nôtre Bienfaiteur ce qu'il nous a donné.

Cette pensée n'est pas tout à fait juste. Cette Vertu a assez de beaux côtés, par où on peut la louer, sans lui en prêter qu'elle n'a pas éfectivement. Il est vrai qu'elle indique un Cœur noble & généreux, mais cela ne veut pas dire qu'il s'oublie tout à fait lui même, & qu'il ne pense plus à ses intérêts. La Religion nous apprend que la reconnoissance des bienfaits passés, est un moien assuré de s'en procurer de nouveaux. En rendant à Dieu le fruit de sa culture, on sème pour une nouvelle Moisson.





L E T T R E

*Sur le DISCOURS, qui a remporté le Prix
à DIJON, l'an 1750.*

MONSIEUR,

Vous m'avez parlé plus d'une fois du Discours de Mr. *Rouffseau*, qui fut couronné l'Année dernière par l'Académie de *Dijon*. Il s'y qualifie de *Citoïen de Genève*, c'est ce qui fait que vous vous adressés à moi pour avoir quelques particularités de la Vie de cet Auteur. Vous me demandés encore si persone n'a réfuté le Paradoxe hardi qu'il a avancé, & qu'il a sù revêtir de si belles couleurs, de tours si brillans, qu'ils ont ébloui ses Juges, & qu'ils ont oublié que les Académies étoient fondées pour encourager les Sciences & les Arts, & non pour les décrier : Vôtre zèle pour les Belles-Lettres si maltraitées, vous a fait atendre impatientement que quelqu'un prit leur défense.

Ce Discours a fait beaucoup de bruit & a été fort aplaudi. Les Journaux en ont parlé avantageusement, & l'on est allé jusqu'à dire, que jamais Académie n'avoit couronné de

plus belle Pièce d'Eloquence. Cependant le sentiment qu'on y soutient ne tend pas moins qu'à décréditer les Belles-Lettres, & à éteindre dans les Jeunes-Gens le goût pour l'étude. Un Ecrit de cette nature demandoit donc quelque préservatif. Cependant on a attendu assez long-tems, sans que personne se soit mis en devoir de le réfuter.

Vous avés raison d'en être surpris. Il y a aparence que les Savans ont regardé d'abord ces odieuses imputations, si injurieuses aux Belles-Lettres, come un simple Jeu d'esprit, come un Sujet que l'Auteur avoit jugé propre à faire briller son Eloquence, come un Paradoxe dont il vouloit amuser le Public. On a eu peine à se persuader qu'il eut exposé ses véritables sentimens.

Enfin les Savans ont été frapés des conséquences & ont pris sérieusement la chose. Je viens de lire, dans les *Mémoires de Trévoux* du Mois de Février, un Extrait de ce Discours, avec des Remarques qui peuvent tenir lieu de réfutation. Il n'étoit pas possible que dans des *Mémoires* où l'on rend raison *des Sciences & des Beaux Arts*, on les laissât ainsi maltraiter impunément. On y combat donc Mr. *Rousseau*, avec politesse à la vérité, mais en même tems avec beaucoup de force. Je sai que vous ne lisez pas ce Journal. Je vai donc

VOUS

vous transcrire quelques Morceaux de cet Extrait.

La Question proposée par l'Académie de Dijon étoit, *Si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les Mœurs?* Mr. Rousseau prononce sans déguisement que la renaissance de tant de belles choses, bien loin d'épurer les Mœurs, n'a servi qu'à les corrompre. Il s'attache à prouver cette belle Thèse, Que la Probité est la Fille de l'Ignorance. Voilà qui seroit capable de faire une révolution dans les idées communes.

Les Journalistes remarquent d'abord, que ce Discours présente quelque chose de trop général & de trop peu ménagé. Il débute par une Peinture magnifique de la restauration des Lettres. A ce détail succède celui de nos Mœurs. Un essai de Crimes s'y font apercevoir, sous le Voile de nôtre fausse Politesse, & sous le Masque de nôtre Urbanité perfide. A l'Ignorance méprisée, on a substitué un dangereux Pirrhonisme. Voilà, selon Mr. Rousseau, le fruit pernicieux des Sciences & des Arts.

Les Pais, dit-il, où règnent les plus belles Connoissances, ont yû régner bien-tôt le Luxe, la Moleste, la Servitude. Il leur oppose la Frugalité, le Courage, les Travaux utiles des Nations, qui ne se familiarisèrent jamais avec
la

la Littérature. Les Scithes , les Germaius dans les premiers tems, les Lacédémoniens sur tout paroissent, d'une manière distinguée, avec le cortège de leurs Vertus.

L'Auteur nous présente ensuite *Socrate*, qui autrefois en *Grèce*, décrioit les Poetes, les Orateurs, les Artistes. Mais on lui répond que ce Sage se réconcilia avec les Sciences & les Arts. Il recommanda la Géométrie, pour aquérir de la justesse d'esprit. *Diogène Laerce* dit en propres termes, que ce Philosophe étoit persuadé qu'il n'y a d'autre bien au Monde que la Science, & d'autre mal que l'Ignorance*.

Avoués, *Monsieur*, que voilà *Socrate*, cité bien à propos contre les Sciences! S'il a été de mauvaise humeur contre les Poetes, de même que Platon, c'est qu'effectivement ils corrompent quelquefois les Mœurs. A l'égard des Orateurs, il pouvoit être blessé de leur Eloquence artificieuse, qui déguise le plus souvent les Objets.

Pour les Sciences qui tendent à découvrir la Vérité, & à nous porter à la Vertu, il les recommandoit avec soin. Mr. *Rousseau* a tort de le reclamer come favorable à son Paradoxe. On peut assurer que si ce Sage
avoit

* Aiebat unum tantummodo bonum esse Scientiam, atque unum tantummodo malum Insipientiam.

avoit été de l'Académie de *Dijon*, il n'auroit point ajugé le Prix à celui qui l'a eu.

Voions encore si Socrate a été aussi mal disposé sur le chapitre des Arts, que le prétend *M. Rousseau*. Ceux qui ont écrit la Vie de ce Philosophe n'ont pas oublié cette particularité, qu'il avoit appris à toucher la Lire, & qu'il en donoit cette raison, c'est qu'il étoit d'un Home sensé d'apprendre ce qu'il ne savoit pas.

Remarqués, je vous prie *Monsieur*, cette conformité de Socrate avec *Mr. Rousseau*, que malgré sa belle déclamation contre les Arts, n'a pas laissé d'étudier la Musique à fond. On dit qu'il y excelle au moins pour la Théorie. Son habileté a été si bien reconue, qu'on l'a chargé de dresser l'Article de la Musique dans l'*Encyclopédie* qui s'imprime actuellement à Paris.

Mr. Rousseau après avoir cherché chez les Grecs quelque appui à sa Cause, cite aussi de chez les Romains l'ancien *Caton*. Il est vrai qu'il fut d'abord prévenu contre l'Eloquence, apparemment à cause des fausses couleurs qu'elle fait doner au mensonge & à l'erreur. Il n'estimoit pas beaucoup non plus la Science des Grecs, & toute leur Littérature. Mais il se raprocha tellement dans la suite, des idées communes, qu'il aprit le Grec sur la fin de sa vie.

Le Chancelier Bacon dit ingénieusement à ce sujet, que *Caton se punit bien lui même d'avoir medit du Grec, lors qu'à l'age de plus de 70. ans, il se mit à étudier cette Langue**.

Vous voies bien, *Monsieur*, que le Sophisme, qui revient a chaque page du Discours de M. *Rouffseau*, c'est de confondre les Sciences & les Arts, avec ce qui n'en est que l'abus. Parceque le Fer a ôté quelquefois la vie aux Citoiens, faudroit-il en réprover l'usage dans les Travaux d'onestiques & dans l'Agriculture? Pour corriger quelques excès d'intempérance, faudra-t-il arracher toutes les Vignes? C'est ce que fit autrefois *Licurgue* à Lacédémone, & qui a été judicieusement blamé par *Plutarque*. Il dit que ce Législateur devoit se contenter d'apprendre aux Spartiates à tremper leur Vin.

En matière de Sciences, de quoi n'abuse-t'on pas? La Science par excellence, la Science du Salut est elle meme sujette à cet inconvenient. Parce que la Religion a été profanée par des Impies, ou par des Hypocrites, au point même de servir de prétexte ou de voile aux Passions humaines, faudra-t-il supprimer l'Évangile, & abolir tout le Culte que l'on rend à la Divinité?

Les Sciences profanes, les Talens humains

ne

* Lib. IV. Acad. Quest.

ne doivent pas même être proscrits, simplement par la raison qu'on en fait quelquefois un mauvais usage. Parce qu'un Auteur, par exemple, pour défendre une mauvaise Cause, aura abusé une fois de la fécondité de son esprit, & de la légèreté de sa plume, faudra-t-il lui en interdire l'usage dans d'autres occasions, & pour d'autres sujets plus dignes de son génie ?

Mr. *Rousseau* s'échauffe contre la Sculpture & la Peinture. Ces Tableaux sont le plus souvent, dit-il, *des Images des égaremens du Cœur & de la Raison, tirées soigneusement de l'ancienne Mythologie; de sorte que nos Enfans ont des modèles de mauvaises actions, avant même que de savoir lire.*

C'est encore là l'abus de la Peinture. Mais si le Pinceau & le Ciseau de nos Artistes s'exercent à nous représenter les véritables Héros, & leurs belles Actions, pourquoi condamner ces deux Arts ?

Concluons qu'il en est de même des Belles-Lettres, de la Philosophie, de la Composition des Livres, & de l'Art de l'Imprimerie, Objet de la Censure grave & éloquente de Mr. *Rousseau*. Toutes ses raisons évaluées au juste, n'ataquent que les défordres, les excès, les écarts.

Après avoir maltraité les Sciences & les Arts,

Arts, on est fort surpris de voir cet Auteur doner de grands éloges aux Qualités Martiales. Il a doné belle prise à ses Censeurs par cette partialité. Vous serés bien aise, *Monsieur*, de voir coment les Journalistes de Trévoux le pouffent là dessus.

Coment la Littérature avec tous les Arts qui la concernent, seroit-elle plus ennemie de la Vertu & plus seconde en Crimes, que la Science & l'Exercice de la Guerre, dont l'Auteur fait tant de cas dans tout son Discours? Quoi! nous croirions que les Goths, les Huns, les Vandales, tous ces essains de Barbares armés contre l'Empire Romain, eurent des Mœurs & des Vertus, parce qu'ils ne se piquèrent d'aucune érudition, parce qu'ils détruisirent tous les Monumens des Beaux Arts, parce qu'ils brûlèrent les Bibliothèques avec ceux qui veilloient à la garde de ces Dépôts Littéraires? Disons le, sans craindre de nous tromper, la Science Militaire va de pair avec l'étude des Lettres & des Arts. L'une & l'autre méritent des éloges, quand on les tourne au bien de la Patrie, au soulagement de l'Humanité. L'une & l'autre sont pernicieuse, quand la passion les met en œuvre; avec cette différence toutefois, que l'abus des Lettres se fait peu sentir aux Simples, au Peuple, aux Citoyens occupés d'un travail nécessaire; au lieu qu'une Guerre passionnée

née détruit une multitude d'Innocens, répand le deuil dans les Villes & dans les Campagnes.

Voilà donc, *Monsieur*, un Phénomène singulier, un Home de Lettres qui décrie les Sciences, & qui leur préfère hautement la Profession des Armes. Vous allés voir, d'un autre côté, un Home de guerre qui va prendre le parti des Lettres outragées & faire leur apologie. Il s'agit de vous donner aussi un Extrait de sa Réponse à Mr. *Roussseau*. Vd-la qui contrastera parfaitement.

En Voici le Titre, *Réponse au Discours d'un Citoyen de Genève, qui a remporté le Prix de l'Academie de Dijon, sur cette Question &c. à Paris in 4to.*

L'Anonime débute par un jugement avantageux de l'Auteur qu'il va réfuter. *Sa façon de penser, dit-il, annonce un Cœur vertueux, & un Esprit cultivé.* A l'ocasion de la belle Littérature qu'il a étalée dans son Discours si applaudi, on lui demande, d'où vient qu'il s'est appliqué si fort à l'Étude, lui qui regarde la Science come propre à corrompre les Mœurs, & coment sa fagesse ne l'a pas déterminé à rester dans l'ignorance?

Vous voies bien, *Monsieur*, qu'il est fort aisé de répondre. Mr. *Roussseau* n'a qu'à dire qu'on le fit étudier étant encore fort jeune,

&

& qu'il n'a aperçu le danger que quand ses études ont été finies. Aussi je ne saurois me persuader que l'Anonime ait jugé cette Question fort embarrassante. Je suis tenté de la regarder come un Compliment gracieux qu'il a voulu faire à son Antagoniste sur sa riche Littérature. C'est une louange un peu envelopée, & qui par cela même qu'elle n'est pas directe, n'en est que plus délicate. Ce qui me le persuade, c'est que les Journalistes Jésuites en ont usé demême. En començant leur Extrait, ils le louent, & sur ses lumières & sur sa manière d'écrire, mais ils ont sù doner à cet éloge un air de reproche & de censure, qui lui done plus de prix : Je vai le transcrire. *On a dit du Père Malebranche, que l'Imagination seroit un Ingrat, & le moins qu'on puisse dire, après avoir lû le Discours de Mr. Rousseau c'est qu'en le composant, il ne songeoit guère aux Services qu'il recevoit actuellement des Lettres & des Sciences. Cependant coment pouvoit-il ne pas voir tous les Trésors de l'Eloquence & du Génie prodigués en sa faveur ? Coment se rendoit-il insensible à la différence extrême que la Littérature met entre lui & le Vulgaire ignorant ?*

L'Anonime réfute ensuite ce Paradoxe, que nous serions plus vertueux, si nous étions moins
moins

moins savans. D'abord pour l'apui Mr. *Rouffseau* dit, que ce font les Sciences qui nous font conoitre le mal.

On lui répond que l'ignorance du Vice n'est pas une Vertu. Est-ce être vertueux que de s'abstenir du mal simplement parce qu'on ne le conoit pas? C'est ne l'être qu'en attendant que quelque Objet vicieux vienne solliciter les penchans naturels, ou que quelque occasion vienne réveiller les passions endormies. Un Home éclairé par les Sciences, trouve dans le grand nombre d'Objets qui s'ofrent à ses conoiffances, ceux qui méritent son aversion & ses recherches; il trouve dans la diformité du Vice, & dans le trouble qui le fuit, dans les charmes de la Vertu, & dans la paix qui l'accompagne, de quoi s'y atacher; il est sage par choix, il est solidement vertueux.

Il y a des Pais, dit Mr. *Rouffseau* où sans Science, sans Etude, sans conoitre en détail les principes de la Morale, on la pratique mieux que dans d'autres où elle est plus conüe & enseignée plus régulièrement. Mais s'il y a des Climats où certains Crimes sont ignorés, on y voit d'autres défordres. L'Or ne tente pas l'Avarice de certains Peuples, dont on nous vante la stupidité, mais ils prennent avec excès des liqueurs fortes, quand ils en

peuvent avoir, & les actions les plus cruelles ne leur coutent rien dès qu'il s'agit de se venger d'un Ennemi.

Si Mr. *Roussseau* avoit connu l'*Histoire d'Islande de Mr. Anderson*, il y auroit trouvé de quoi apuier son sentiment. On y voit une Description des Mœurs des *Groenlandois* tout à fait surprenante. Je vous invite, *Monsieur*, en cas que vous ne puiffiés pas trouver ce Livre, d'en voir l'Extrait dans le *Journal des Savans*, Février 1751. de l'Édition de Paris. On nous le done pour le Peuple le plus ignorant qu'il y ait dans l'Univers, & dont la vie est la plus éxemplaire. Le Portrait qu'on en fait, ressemble à celui des Mœurs des premiers Chrétiens, à la Religion près, dont on nous dit qu'ils n'ont pas la moindre teinture. Mais peut-être y a-t-il beaucoup à rabatre de cette belle Peinture.

Nôtre zélé Défenseur des Sciences, après avoir prouvé qu'elles ne sauroient nuire à la Vertu, fait voir de même qu'elles ne sont point contraires à la Religion. Il fait fort bien sentir qu'elle n'a rien à craindre de l'étude. C'est le faux bel Esprit, l'ignorance présomtueuse qui fait éclore les doutes, les préjugés. La Religion n'a qu'à paroître pour confondre les Adversaires. Elle
ne

ne craint que de n'être pas assez connue : Elle n'a besoin que d'être approfondie pour se faire respecter. Plus on l'étudie, plus on trouve de motifs pour la croire & pour la pratiquer. Plus on examine la Révélation, plus on se fortifie dans la Foi.

Jusqu'ici vous & moi, *Monsieur*, nous pensons come l'Anonime, mais voions la fuite. *Quoi!* ajoute-t-il, *l'Ignorance enlèvera à la Religion & à la Vertu des lumières si pures, des apuis si puissans, & ce sera à elle qu'un Docteur de Genève enseignera qu'on doit la régularité des Mœurs. On s'étoneroit d'avantage d'entendre un si étrange Paradoxe, si on ne savoit que la singularité d'un Système, quelque dangereux qu'il soit, n'est pas capable de retenir qui n'a pour règle que l'esprit particulier.*

Ici, *Monsieur*, il y a beaucoup de mal-entendus, & cet Article demande quelque éclaircissement. La qualité de *Citoien de Genève* a trompé l'Anonime. Il l'a crû de la Religion Réformée, & il l'a du croire ainsi, n'étant pas informé que cet Auteur a quitté sa Patrie & sa Religion, étant encore fort jeune, & qu'il est transplanté à Paris depuis fort long-tems.

Cette équivoque a causé une méprise des plus singulières, c'est d'attribuer à un *Docteur de Genève*, & come une fuite de *l'esprit*

particulier qu'on reproché aux Protestans, le sentiment bizarre que l'*Ignorance est favorable à la Religion & aux bones Mœurs*. Ce Paradoxe naitroit beaucoup plus naturellement du principe de la soumission aveugle que veulent établir plusieurs Docteurs de l'Eglise Romaine! La prudence veut aussi bien que la modestie, disent-ils, qu'on se laisse conduire à ceux qui sont plus habiles que nous.

Les *Docteurs de Genève* enseignent au contraire, que chaque Chrétien doit examiner sa Religion & les fondemens de sa Croiance, & qu'il ne doit pas uniquement s'en reposer sur ses Conducteurs. Nous pensons come l'Anonime sur l'utilité de l'Examen.

Nous adoptons entièrement son principe, ou plutôt c'est lui qui a adopté le nôtre. Il s'est trompé quand il a regardé le Paradoxe de Mr. *Rousseau* come un Paradoxe Protestant. Ce seroit quelque chose de singulier que le principe de l'Examen eut conduit un Réformé à soutenir qu'il est dangereux pour les Mœurs de perfectioner sa Raison, de cultiver son Esprit & de l'enrichir de connoissances utiles.

L'Anonime nous permettra donc de revendiquer le principe de l'Examen qu'il a si bien fait valoir dans sa Réponse. Il est à nous, & l'on ne peut pas nous en contester la propriété.

priété. Pour Mr. Rousseau nous le lui abandonons. Il n'est plus à nous. Quoi que né à Genève, il ne tient plus depuis long-tems, ni à sa Patrie, ni à sa Religion.

Cependant, dans la Question dont il s'agit aujourd'hui, nous faisons volontiers Cause comune avec l'Anonime. Nous entrons parfaitement, sur tout, dans ce qu'il a dit touchant l'heureuse influence qu'a sur les Mœurs un Examen de la Religion un peu approfondi. Il est certain que quand on n'examine pas les preuves sur lesquelles la Religion est fondée, il est fort dangereux qu'on ne succombe aux tentations, lors qu'on aura un fort intérêt à agir contre les Préceptes de l'Évangile. On pourroit même, dans certaines conjonctures séduisantes, se demander à soi même, s'il est bien vrai qu'on ait intérêt à se faire violence, pour résister à la séduction. L'esprit ou la mémoire ne fournissant alors aucune preuve, & la force de l'éducation étant contrebalancée par la tentation, par la vue d'un plaisir ou d'un bien présent, on ne manqueroit guères de suivre son penchant. La Vertu, si elle n'est pas appuyée sur des fondemens solides, & si elle n'est pas éclairée, ne peut qu'être sujette à de grands ébranlemens. Je conclus, avec l'Anonime, que *la Religion étudiée est la Règle sûre & infallible des Bonnes-Mœurs.*

Mr. *Rouffseau* avoit imputé aux Savans & aux Artistes le Luxe & la Moleffe, qu'on doit regarder come propres à causer la perte des Etats, & come la source ordinaire des plus étranges révolutions. On lui répond, que ce n'est pas des Sciences, mais du sein des Richesses, que sont nés de tout tems le Luxe & la Moleffe, & il faut remarquer, que dans aucun tems les Richesses n'ont été l'apanage ordinaire des Savans.

L'éfet le plus vanté des Sciences & des Arts, dit encore Mr. *Rouffseau*, c'est cette politesse introduite parmi les Homes, qui n'est qu'artifice & hipocrisie; politesse, selon lui, qui ne sert qu'à cacher les défauts & à masquer les Vices.

Mais c'est mal conoitre les Savans, que de s'en prendre à eux du crédit qu'a dans le Monde, cette prétendue Politesse, qu'on taxe de dissimulation. On peut être poli sans être dissimulé, & on peut assurément être l'un & l'autre sans être bien savant. Plus communément encore, on peut être bien savant sans être fort poli.

Ici, l'Anonime fait un Portrait des Savans & de leur manque de politesse. Il est de main de Maître. Je ne doute point, *Monsieur*, que ce ne soit un plaisir pour vous de le voir en entier.

L'A.

L'amour de la Solitude, dit-il, le goût des Livres, le peu d'envie de paroître dans ce qu'on appelle le Beau-Monde, le peu de disposition à s'y présenter avec grace, le peu d'espérance d'y plaire, d'y briller; l'ennui inséparable des Conversations frivoles, & presque insupportables, pour des esprits, acoutumés à penser; tout concourt à rendre les belles Compagnies aussi étrangères pour le Savant, qu'il est lui même étranger pour elles. Quelle figure feroit-il dans les Cercles? Voiés le avec son air rêveur, ses fréquentes distractions, son esprit occupé, ses expressions étudiées, ses discours sententieux, son ignorance profonde des usages les plus communs. Bientôt par le ridicule qu'il y porte & qu'il y trouve, par la contrainte qu'il y éprouve & qu'il y cause, il cmmue, il est ennuié, il sort peu satisfait, on est fort content de le voir sortir. Il censure intérieurement tous ceux qu'il quite. On raille hautement ceux qui part, & tandis que celui-ci gémit sur leurs vices, ceux là rient de ses défauts. Mais tous ces défauts après tout, sont assez indifférens pour les Mœurs, & c'est à ces défauts, que plus à moi Savant peut-être u l'obligation de n'être pas aussi vicieux que ceux qui le critiquent.

En finissant ces Extraits, je me suis rapellé une Dispute, qui fit du bruit sur la fin du Siécle passé. Le Père Mabillon fit un Traité

sur les *Etudes Monastiques*, où il exhortoit les Religieux de son Ordre à cultiver les Sciences. L'Abé de la Trappe, qui étoit d'un autre sentiment, & qui ne croioit pas que l'Etude convint aux Moines, & qui vouloit les affujettir au Travail manuel, écrivit fortement contre lui. Il lui opose que la Règle de *St. Benoit* est expresse sur l'obligation du Travail. Il fait voir encore que l'Etude peut distraire un Religieux de cet Esprit de pénitence, qu'il ne doit jamais perdre; mais parmi toutes les raisons que l'Abé de *Rancé* a alléguées pour interdire l'Etude des Sciences aux Religieux, il ne s'est jamais avisé de les acuser, come Mr. *Roussseau*, d'être propres à corrompre les Mœurs. Quand on va plus loin que ce rigide Solitaire, on est fort suspect d'avoir outré les choses.

Je ne dois pas oublier, avant de finir, que vous m'avez demandé quelques particularités de sa Vie. Je n'en suis pas fort instruit, mais je vous donne pour sûr le peu que je vous en dirai.

Mr. *Roussseau*, né à Genève, est fils d'un Horloger, qu'une mauvaise affaire fit exiler de sa Patrie. Le jeune *Roussseau* fut mis, en apprentissage, chez un Graveur de nôtre Ville. Mais il n'avoit pas de l'inclination pour cette Profession, & marquoit déjà du goût

goût pour la lecture. Il avoit ordinairement un Livre à la poche, & dès que le Maître disparoissoit, le Burin faisoit place au Livre. L'Apprentif étoit souvent grondé là dessus. Un jour la correction fut poussée jusqu'au voies de fait. Le jeune *Rousseau*, outré de dépit, quita Genève & se jetta en Savoie. Après avoir rodé quelque tems, n'ayant point de ressource, il prit parti de changer de Religion. La qualité de nouveau Converti lui atira quelque protection. Il trouva, quelque tems après, le moyen de faire le Voiage de Paris. Là, à la faveur de son changement de Religion, d'une physionomie prévenante, & d'un Esprit des plus pétillans, il trouva des Patrons, qui s'intéressèrent pour lui. On le fit étudier, & il fit de grands progrès. Ses Etudes étant à peu près finies, on lui procura la place de Secrétaire chez l'Ambassadeur de France à *Venise*. Sa mauvaise santé l'engagea à revenir à Paris, quelques années après, où il essuia une douloureuse Opération de la Chirurgie. Il n'a plus quitté cette Capitale. Ses Talens lui ont toujours fait trouver de la protection & de l'appui. Il est actuellement chez Mr. le Duc de *Luines*, sur le pié de Secrétaire. Ce Seigneur l'affectionne beaucoup. On lui rend la justice, qu'outre les qualités de l'Esprit, il a des Mœurs fort réglées.

P. S. Je crois, *Monsieur*, qu'après avoir connu l'Auteur du Discours, qui a remporté le prix, vous ne ferés pas moins curieux sur l'Anonime qui nous a doné la Réponse. Je viens de recevoir le *Mercur de France*, du Mois de *Septembre*, ou je trouve quelques lumières là dessus. L'Editeur déclare à la vérité, qu'il ne lui est pas permis de nommer l'Auteur, mais il le désigne par des traits qui ne nous le laissent pas méconoitre. C'est un Prince *aussi capable d'éclairer les Peuples, que de les gouverner, aussi attentif à leur procurer l'abondance des biens nécessaires à la vie, que les lumières & les conoissances qui forment à la vertu, qui a fait de grands établissemens en faveur des Sciences.* Nous ne conoissions que deux Souverains en Europe, qui aient composé des Ouvrages de Littérature. Le Roi de Prusse, & le Roi *Stanislas*, Duc de Lorraine. On les reconoit l'un & l'autre aux traits que je viens de rapporter; mais quelques autres indices que done l'Editeur du *Mercur* tombent sur celui de ces Princes qui est le plus Voisin de la France. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un Souverain. Un Auteur couronné n'a pas moins pour Antagoniste qu'une Tête couronnée. Voila qui est fort propre à illustrer de nouveau *Mr. Rousseau*. Mais si ce Combat lui fait honneur, il

il en fait beaucoup plus encore au Prince qui a daigné prendre la plume pour la défense des Sciences. *Si rien ne fait tant d'honneur aux Grands, dit l'Abé Raynal, que la protection qu'ils accordent aux Lettres, quelle gloire ne méritent-ils pas, quand ils s'appliquent eux mêmes à les cultiver, & qu'ils daignent en soutenir les avantages contre ceux qui voudroient les proscrire, & ramener avec l'ignorance, la barbarie des premiers tems !*

Le Mercure de France nous promet, pour le Mois prochain, une nouvelle Réfutation de Mr. *Roussseau*. Nous verrons ce que ce fera. Mr. *Vernet* le combatit, avec beaucoup de succès dans un Discours Latin qu'il récita le Mois de Juin dernier, le jour des Promotions de nôtre Académie. Il posa l'état de la Question, avec beaucoup de précision, & fit sentir tous les Sophismes que l'Eloquence déguise dans le Discours couronné. Il convenoit à un Professeur des Belles Lettres, d'en prendre chaudement la défense. On nous fait espérer que nous verrons cette Réfutation dans le *Museum Helveticum* de Mr. *Zimerman* de *Zurich*.

GENEVE le 24. Septembre 1751.



O D E

Sur le faux Bonheur.

E*Nfin ma Raison éclairée
Sort des ténèbres de l'Erreur.*

*D'une Idole trop adorée ,
Je conois l'atrait imposteur.*

- *Oui, Mortels, les Beautés mondaines
Sont plutôt l'objet de vos peines ,
Que de vôtre félicité ;
Et les Plaisirs, dans la Nature ,
Ne sont qu'une belle Peinture ,
Qui brille sans réalité.*

*L'Home, en bute à ses vains caprices ,
Esclave des illusions ,
Ne suit que le penchant des Vices
Et la fougue des Passions.
De la Raison, qu'il devoit suivre ,
Ennemi constant ; il se livre
A ses impétueux desirs :
Pour eux sans cesse il se tourmente ;
Peine inutile, qui n'enfante ,
Que des regrets & des soupirs !*

*Ici bas aucun bien solide
 Ne peut atacher nôtre Cœur.
 La seule opinion décide
 De la verité du Bonheur.
 Selon le goût qui le domine ,
 Chacun diféremment chemine ,
 Pour arriver au terme heureux ;
 Mais toûjours loin de la barrière ,
 On s'égare dans la carrière ,
 Et le but échape à nos yeux.*

*La poffeffion , dans ce Monde ,
 N'est que la Mère du defir.
 A mefure que tout abonde ,
 On n'apprend que mieux à gémir.
 Pauvre jufque dans l'opulence,
 Plus l'Home est riche , plus il penfe
 Par fes foins à le devenir.
 Un Prince , après mille Conquêtes ,
 S'afflige de voir , fur nos Têtes ,
 D'autres Mondes à conquérir.*

*Ouvrons les Faftes de l'Hiftoire :
 Qu'y vois-je ? Des Homes fameux ,
 Des Homes voüés à la Gloire !
 Mais où font les Homes heureux ?
 Efclaves de la Renommée ,
 Leurs Cœurs , avides de fumée ,
 Sentoient mille chagrins divers ;*

*Et ces brillans Foudres de Guerre ,
Qui fixoient le sort de la Terre ,
Gémissoient dans leurs propres Fers.*

*S'il existoit dans la Nature
Un genre de félicité ,
Pour nous en tracer la peinture ,
Pourquoi tant de variété ?
Jadis mille Visionnaires ,
Dans ces différentes chimères ,
Crurent trouver de vrais apas ;
Et , divisés dans leurs Ecoles ,
Forgeoient des Systèmes frivoles ,
Sur un bien qu'ils ne gutoient pas.*

*A peine l'Home vient de naitre ,
Qu'il nous témoigne ses douleurs.
Ses premiers cris nous font conoitre ,
Qu'il ressent déjà ses malheurs.
Coupable du Crime d'un Père
Il vient , chargé de sa misère ,
Tramer des jours d'anxiété.
Heureux s'il en sait faire usage !
Les peines sont l'apprentissage
Des plaisirs de l'Eternité !*

*Mais , ô trop frivole Maxime !
Malgré la Nature & le Sort ,
L'Home , qu'un doux espoir anime ,*

Veut

*Veut être heureux avant sa mort.
 Victime aveugle , infortunée ,
 Pour surmonter sa destinée ,
 Il vole d'erreur en erreur :
 Toujours séduit par l'aparence ,
 Il coule des jours d'espérance
 Et jamais des jours de bonheur.*

*Plus heureux cent fois l'Homme sage,
 Qui , loin d'un Monde combattu ,
 Dans le fond de quelque Hermitage ,
 Fait son Bonheur de la Vertu !
 Tranquile dans la Solitude ,
 Il coule sans inquiétude ,
 Les jours les plus délicieux :
 Nul soin , nul souci ne le ronge ;
 Il n'est sur la Terre qu'en songe ,
 Son Cœur est déjà dans les Cieux.*





DIALOGUE

Entre LA MODE & le BON-SENS.

LA MODE.

*E*H! bon jour, l'Ami le Bon-Sens,
 Vous voilà bien pensif, & quasi solitaire ;
 Je viens vous voir de tems en tems ,
 Dans le beau dessein de vous plaire ;
 Mais malgré mes attraits brillans ,
 La chose ne m'est pas facile.

LE BON-SENS

Folète excusés moi , sans être fort habile ,
 Avec un air de propreté ,
 Et beaucoup de simplicité ,
 On peut compter sur mon suffrage ;
 Et quand par ci par là , je vous trouve assés sage ,
 Pour joindre , avec la nouveauté ,
 L'aisance & la comodité ,
 J'approuve toujours vôtre ouvrage.
 Mais quand vòus affectés de prendre un Equipage
 Par le Caprice fagoté ,
 Et qu'en dépit de moi , l'on diroit inventé ,
 Je ne puis m'empêcher , sur vôtre ridicule ,
 D'appliquer un coup de Férule.

LA

LA MODE

Ho! vous êtes trop bilieux ;
 Un rien vous offense les yeux.
 Toujours la Règle en main ; par poids & par
 mesure ,
 Vous voudriés que chacun dirigeât son alurs ;
 Cela seroit trop ennuiéux.

LE BON-SENS.

Non ; vous ne me conoissés guère ,
 Je ne suis pas si pointilleux :
 Vous êtes un peu trop légère ,
 Pour bien juger d'un caractère.
 Dans les graves sujets , le fait n'est pas douteux ,
 Je veux qu'on me consulte & ma Sœur la
 Prudence ;
 Mais quant aux Afiquets , dont l'atirail nom-
 breux ,
 Fait vôtre Afaire d'importance ,
 Je serois certes très honteux ,
 Qu'il me falût toujours en prendre conoissances ;
 Quoique la chose en alât mieux ;
 Si nous vivions d'intelligence.

LA MODE.

Peut être ; mais l'Extravagance ,
 M'a si bien servi jusqu'ici ,
 Qu'elle conservera sur vous la préférence ;
 C'est un point décidé

LE BON-SENS.

*C'est mon moindre souci ;
 Consultés , j'y consens , ma plus grande Ennemie :
 Vous vous aimés par simpatie ,
 Quoi qu'entre vos inventions ,
 Il s'en trouve peu de durable
 Qu'elle n'ait de mon Sceau , l'empreinte res-
 pectable ;
 Pour vos autres Productions ,
 C'est des traits formés sur le Sable ,
 Qu'éface bien tôt le dégout.*

LA MODE.

*Bon ! Bon ! Et le Panier , que vous frondés
 sur tout ?
 Son Règne est assés long . . .*

LE BON-SENS.

*Je confesse la Dette ;
 Par lui vôtre Gloire est complete.
 Ce Monstre Germanique a sù venir à bout ,
 Après avoir en exercice ,
 Mis plus d'un grave Magistrat ,
 De faire taire la Police :
 C'est vôtre vrai Chef-d'œuvre & vôtre Coup
 d'Etat ,
 Qui fait briller avec éclat ,
 Vôtre Puissance souveraine.
 Mais aprenés moi , grande Reine ,*

Par

Par quel magique éfort, vous avés étendu ,
 En tant de façons vòtre Empire ?
 L'Esprit s'y trouve confondu ,
 Et dans ce point je vous admire.
 Passe, que sur l'ajustement ,
 Vous règniez despotiquement.
 Mais que vous subjuguiez jusqu'à ce point la
 France ,
 Que vous y décidiez, même en fait de Science!
 Qu'on voie le meilleur Esprit
 Perdre bien-tôt tout son crédit ,
 Si vous ne lui donés une forte teinture
 De vos airs, de vòtre tournure !
 C'est de quoi s'étoner à n'en pas revenir.
 Vous disposés des Mœurs, des Ecrits, des Idées,
 Et les sensations par vous sont gouvernées :
 En tout, il vous faut obéir.
 Au moment qu'il vous plait, on trouve détestable
 Ce que, trois Mois avant, on trouvoit admirable.
 Le Taçt est le seul de nos sens ,
 Qui ne subisse point vos Ordres tiraniques ;
 Encore ne sait-on si vos sourdes pratiques ,
 Ne mettront point en jeu des ressorts si puissans,
 Qu'ils ressusciteront la Secte des Ciniques.

LA MODE.

Voilà bien des raisonnemens ,
 Sans doute aprouvés des Pédans ,
 Et de ces Ames engourdies ,

Qui ne connoissent point le prix de mes saillies.
 Chez vos pesans Helvétiens ,
 Vous vous imaginés être un grand Personage ;
 Mais parmi mes Parisiens ,
 A peine conoit-on vôtre grave Visage ,
 Et moins encor vôtre Langage

LE BON-SENS.

Au milieu même de Paris ,
 Vôtre fameuse Capitale ,
 J'ai pourtant conservé certain nombre d'Amis,
 Qui, lors qu'à trop d'excès vous poussés le scandale,
 Vous daubent d'importance, & sont même
 aplaudis.
 Le Théâtre auroit dû, par ses plaisanteries ,
 Vous corriger enfin de vos bisareries.

LA MODE.

Bon ! je n'en vais pas moins mon train ;
 Mes Petits-Maitres, mes Coquêtes ,
 Aiment mieux essuier de vives Epithètes
 Que d'être oubliés par dédain :
 Se faire remarquer est le bien souverain.
 Mon Sénat est formé de ces Têtes légères ,
 Qui de vos vains siflets ne s'embarassent guères.
 Le Caprice en est Président ,
 Et sans qu'il soit besoins de menaces sévères
 Tous nos Arkêts sont promptement
 Et bien mieux obéis que ceux du Parlement.

L'Ar-

*L'Artisan le plus fier est contraint de me suivre ;
 Par ce moïen , il trouve à vivre ;
 Et tel , entre ses dents , qui jura contre moi ,
 Pour avoir solement , dit-il , changé ma Loi ,
 Ne laisse pas avec grand zèle ,
 De suivre le nouveau modèle.*

*Mon Règne est singulier , il faut pour son maintien ,
 Se garder d'établir nul Principe durable :*

*L'Inconstance en fait le soutien ,
 Et la légèreté la baze la plus stable.*

*Mais pour mettre dans tout son jour
 Le degré de puissance où je suis établie ,*

*Il me vient presque en fantaisie ,
 De vous doner la vogue , à la Ville , à la Cour ,
 Et même jusques chez les Femmes :*

Vous seriez bien surpris de gouverner les Dames ?

LE BON-SENS.

*Vous me faites beaucoup d'honneur ,
 Mais entre vous & moi , Folète , j'ai bien peur
 Qu'ici votre pouvoir ne vint à disparoitre ;
 Ce seroit trop vous compromettre.*





AUX EDITEURS

*Du Journal Helvétique, à l'ocasion d'une Famille
Suisse, descendue d'un ancien ROI des INDES.*

MESSIEURS,

L'HISTOIRE de deux Frères du Bail-
liage de MOUDON, Terres de L.L.
E.E. DE BERNE, qui sont descendus d'un
ancien ROI des INDES, a fait trop de
bruit, pour qu'elle ne soit pas parvenue jus-
ques à vous, avec les circonstances merveil-
leuses dont elle est acompagnée. Je vous
avoüe, que, dans les comencemens, je l'ai
regardée come un beau Suplément aux *Con-
tes Arabes*; mais aiant appris, que le Cadet
partoit pour les *Indes*, muni d'un Certificat
du Seigneur Baillif de *Moudon*, légalisé par
L.L. E.E. de *Berne*, pour y recueillir la riche
Succession de son Aîné, qui y étoit décédé,
j'ai été curieux d'aprofondir cette Histoire,
& de démêler le vrai du faux. Après diverses
recherches, je suis parvenu à m'en procurer
une Rélation exacte de Mr. *Chollet*, Comis-
faire à *Moudon*. Personne ne pouvoit me do-
ner à cet égard plus d'Eclaircissemens que
lui.

lui. Non seulement il est sur les lieux, il conoit la Famille *Moginié*, qui fait l'objet de sa Relation; mais il a un Fils à *Londres*, qui a été témoin oculaire & auriculaire de la plûpart des Faits, qui se sont passés en *Europe* à ce sujet, & il en a doné de justes informations à son Père, come on le verra par les Lettres suivantes :

**EXTRAIT d'une Lettre écrite de
Londres le 22. Novembre 1750. à
Mr. le Comissaire *Chollet* à *Moudon*
par son Fils.**

Vous trouverés ci-joint une Lettre du Sieur *François Moginié*, dont le sujet vous surprendra; & pour que vous soies en état de juger, aussi bien que moi, du degré de foi que l'on y peut ajouter, je vais vous doner la Traduction d'un Avertissement, qui parut dans les Papiers publics de *Londres* le 18. Octobre dernier. Mais auparavant, il est bon de vous dire, que ces Papiers publics paroissent tous les jours, & qu'à la suite des Nouvelles on done toutes sortes d'Avertissements, que chacun peut faire mettre en paiant; ce qui est fort comode: On y voit souvent des Hommes qui souhaitent des Femmes, & des Filles des Maris, avec certaines qualités. Il y en a qui deman-

dent de l'Argent à emprunter; d'autres qui cherchent des Places. Chacun peut y faire inferer ce dont il veut se défaire, & demander ce dont il a besoin; en un mot il y en a sur toutes sortes de sujets, & l'on y en voit quelques fois de très risibles, & même souvent des fatiriques. Celui qui concerne *Moginié* n'étoit pas en bien bon Anglois: Voici sa Traduction à peu près mot pour mot.

A V E R T I S S E M E N T

Du Colonel *Du Perron*, au Service du Grand-Mogol, mis dans les Papiers publics de Londres.

C*Eci est pour informer François Moginié, du Canton de Berne en Suisse, s'il est en Angleterre, que Daniel Moginié son Frère Aîné, appelé Prince Didon & Indus, étoit Seigneur Chambellan & Généralissime de l'Armée de l'Empereur du Grand Mogol. Il s'étoit marié avec une riche Princesse, qui est morte sans Enfant, avant son Mari. On estime que sa Succession monte à plus de Deux Cent mille Louis d'Or. Les deux Frères quittèrent la Suisse à l'âge de 16. à 17. Ans, & deux jours avant que de partir, ils songèrent, qu'il y avoit un Livre de leur Famille, enfermé dans la Mu-
raille*

raille de leur Maison. Ils allèrent ensemble le matin, avec des Marteaux, & trouverent le Livre, qui avoit été dans cette place mille ans. Par les Ecritures trouvées dans ce Livre du dernier Prince de cette Famille, (quoi qu'elle ait si fort déchu, & qu'il ne convienne pas à de pauvres Gens d'avoir des Titres) la Généalogie des Moginié comence depuis Armonige, Roi des Saces, qui fut pris prisonnier par Cyrus, Roi de Perse, l'Année 517. Cette Bataille fût donnée dans le commencement du Règne de Cyrus. L'Armée du Roi Armonige, qui consistoit en 30000. Homes, fût partie taillée en Pièces, & partie faite prisonnière, & il n'échapa que le Prince Didon & Indus, Fils unique du Roi, avec quelques Homes: Ils s'emparèrent ensuite de la Grande Georgie, dont ils ont été en possession pendant plusieurs Siècles.

Un Prince ou Kam avoit promis au Général Moginié*, 100000. Homes, pour le mettre sur le Trône de Georgie, s'engageant de suivre la Religion Chrétienne, dont le Prince faisoit profession. Il étoit bien aimé des Grands & des Petits, & étoit assurément un des plus beaux Génies que j'aie jantais vû. A présent ses Biens & ses Titres descendent à son Frère François Moginié: J'ai vû le Testament. Aiant demandé au Prince, pourquoi il ne donoit rien à ses trois autres Frères; il me répondit qu'a-

* Daniel Moginié.

vant qu'ils quitassent leur País, ils se lièrent l'un à l'autre, par un Serment, qu'ils signèrent de leur propre Sang; qu'ainsi il ne pouvoit point changer sa disposition; qu'il croioit que ses Frères avoient de bons principes, & qu'ils feroient bien. Il me dit de plus, que son Frère étoit l'Auteur de sa fortune, lui ayant conseillé de quitter le Service des Holandois, où il étoit depuis quelques Années, & d'aller au Service de quelque Grand Monarque des Indes, pour devenir un grand Home, & relever sa Famille. J'ai apporté avec moi sa Montre, que je remettrai à son Frère François, & à personne d'autres. Je serai à Liège à l'Enseigne de l'Agneau, & à Francfort sur le Rhin, à la Poste, jusques en Avril prochain. Il peut demander après le Colonel Du Perron, au Service du Grand Mogol.

SUITE de la Lettre de Mr. Chollet de Londres.

Il y a dans cet Avertissement tant de circonstances inutiles à la recherche de François Moginié, & en apparence romanesques, que quand je l'eus lû, je ne doutai point que ce ne fut une pièce de quelques uns de ses Amis devenu son Ennemi. Ce qui me le persuadoit encore, c'est que j'avois remarqué chez lui une certaine vanité fort au dessus de son rang, laquelle on pouvoit chercher à tourner

en ridicule par cet Avertissement. Dans cette idée je crûs lui rendre service, de lui écrire d'être sur ses gardes; que je croiois qu'on n'avoit d'autre dessein que de se moquer de lui. Sur quoi il me vint voir, & m'assûra, qu'il faloit qu'il y eut du vraisemblable; que les circonstances du Songe & du Livre étoient très véritables, qu'il n'en avoit jamais parlé à personne, & qu'il étoit sûr que son Frère étoit allé aux *Indes*. Il écrivit d'abord à *Liège* & à *Francfort*. La réponse qu'il reçût m'a presque persuadé, & je le serai tout à fait, quand j'aurai vû le Colonel *Du Perron*, la *Montre* &c. Vous remarquerez, par le contenu de sa Lettre, dont voici Copie, ne doutant pas qu'elle ne vous fasse plaisir, qu'elle est beaucoup mieux écrite que l'Avertissement.

LETTRE écrite de *Liège* le 6. Nov.
1750. par le Colonel *Du Perron*, à
François Moginié à *Londres*.

J'Ai reçu vos deux Lettres, avec bien du plaisir d'apprendre que vous êtes encore vivant, & je vous félicite du plus profond de mon Ame, de l'Héritage que vous allés recevoir de feu Mr. Daniel Moginié, vôtre Frère Aîné, appelé Prince Didon, & de l'Inde, qui est mort au
Mois

Mois de Mai 1749. Général & Chambellan de Sa Hauteſſe l'Empereur du Grand Mogol. Tout ce qu'il vous a laiſſé, par ſon Teſtament, ſe monte à plus de 200. Mille Louis Monoïe de France. L'Empereur ne le veut doner qu'à vous meme : C'eſt lui qui en a pris poſſeſſion. Mr. vòtre Frère vous a écrit pluſieurs fois, par ordre de l'Empereur, pour venir auprès de lui. Vous pouvès compter, que l'Empereur vous fera beaucoup de careſſes, & vous donera tout le Bien de Mr. vòtre Frère. Tout ce que j'ai pié apòrtèr pour vous le remettre, l'aiant demandé à l'Empereur, c'eſt ſeulement ſa Montre de Chaffe ou de Voïage, car ſa meilleure Montre eſt garnie des plus beaux Diamants; elle vaut plus de Mille Louis. J'ai auſſi apòrté l'Ordre du Lion, qui appartient à vòtre Famille, pour vous le remettre, & vòtre Livre qui eſt encore à bord d'un Vaiſſeau, avec partie de mon Equipage. Avant que de partir, il vous faut avoir une Ateſtation ſur Parchemin, ſignéè par quelques Perſones de Crédit, come vous êtes François Moginié, Frère de Daniel Moginié, apellé Prince Didon & de l'Inde, Héritier des Biens & Titres du Déſunt. Je compte d'aller à Londres dans un Mois; alors je vous mettrai au fait de vòtre Voïage. Si vous porties quelques Montres d'Or a répétition & quelques Etofes d'Or, pour en faire préſent à l'Empereur, cela

tour-

tourneroit beaucoup à vôtre avantage. Je voulois écrire en Suisse, pour m'informer de vous; mais j'ai rencontré une Personne qui parle Anglois, & qui a eu la bonté de m'aider à traduire en cette Langue l'Avertissement inseré dans les Papiers publics. Je le remis à un Courier, qui alloit à Londres, avec deux Goules, pour paier l'impression. Si ma Santé ne me permet pas d'aller à Londres, je vous écrirai où vous pourrés me joindre. Je compte d'aller à Lille, & je vous remettrai ce qui vous appartient. En attendant le plaisir de vous voir, je suis &c.

FIN de la Lettre de Mr. Chollet de Londres.

Voila tout ce que je fais de cette Afaire, & je souhaite de tout mon Cœur qu'elle se vérifie. *Moginié* est résolu de partir, & je ne doute pas qu'il ne trouve des Gens qui lui avanceront de quoi faire le Voiage, & d'entretenir sa Famille pendant son absence: Elle consiste en une Femme & deux Garçons. Je vous prie donc, *Mon très honoré Père*, d'avoir la bonté de faire tirer les Extraits *Batistaires* qu'il demande, en faisant bien attention que son Nom soit orthographié come dans sa Lettre. Il convient que ces Extraits soient légalifés du Sceau de LL. EE. C'est sur ces *Batistaires*, qu'il fera faire ici
le

le Certificat , dans la forme que le Colonel *Du Perron* lui indiquera.

P. S. J'ai retenu cette Lettre jusqu'à ce jour 29. Nov. pour avoir quelque chose de plus positif sur l'Afai-re de *Moginié*. Avant hier il m'écrivit , qu'il venoit de recevoir une Lettre du Colonel *Du Perron* , qui l'apointoit à *Lille* , ne pouvant venir ici , à cause de sa santé , qu'ainsi il alloit partir sur le champ en Poste , qu'il n'avoit pas le tems de me venir voir , mais qu'il comptoit être de retour dans huit jours.

ENsuite de cette Lettre , les Extraits *Baptistaires* de *Daniel & François Moginié* , nés à *Chefales* sus *Moudon* , le premier en 1710. & l'autre en 1712. furent tirés à *Lucens* & légalisés , tant du Sceau du Seigr. Baillif , que de celui de L. L. E. E. & envoyés à *Londres*.

EXTRAIT d'une autre Lettre de *Londres* du 27. Décemb. 1750. de *Mr. Cbollet* à son Père.

J'Eus l'honneur de vous écrire le 29. du Mois passé , pour en acompagner une de *Mr. Moginié* , & je vous donai un détail de ce que je savois sur l'Héritage que son Frère lui a laissé aux *Indes*. Je le laissai en chemin
pour

pour la *Flandre*. Il en est revenu & a apporté une Montre, un petit Lion d'Or Maffif, & un Manteau d'écarlate avec l'Etoile, appartenant à feu son Frère; Articles que le Colonel *Du Perron* lui a remis, en l'assurant que l'Empereur lui donera toute sa Succession. Ce Colonel a de plus apporté pour lui remettre, le Livre de Famille en question, & une Chaine d'Or, avec la Médaille d'un Ordre appartenant à leur Famille, mais ils sont restés avec partie de son bagage, qui n'est pas encore arrivé. Il ne reste donc plus de doute sur la vérité de cette Afaire. Mr. *Moginié* partira avec le Colonel *Du Perron*, qui s'en retourne aux *Indes*, dans quelques Mois, & qui lui a offert de fournir en Route, à ses dépenses, qui seront fort considérables, puis qu'ils se proposent d'aller par terre. Peut-être que Mr. *Moginié* ira faire un tour en *Suisse* avant son départ, surtout si le Colonel ne vient pas ici, & s'il lui done rendés vous à *Paris*; ce qui est encore indécis.

A ces Informations de *Londres*, Mr. le Comissaire *Chollet* de *Moudon*, ajoute, que Mr. *Moginié* partit en éfet d'*Angleterre*, en Avril, & arriva à *Moudon* au comencement de Mai 1751. Il avoit avec lui la Montre d'Or de son Frère, le Lion d'or
Maffif,

Maffif, & fon Cachet de Topafe à 3. faces, monté en Or, où font les mêmes Armes qui étoient fur le Livre : C'est un Ecu parti de gueule, aiant d'un côté une efpèce de Sceptre avec une Courone, & de l'autre un Palmier, au pied duquel est couché un Dromadaire : Elles font foutenues d'un côté d'un Lion, & de l'autre d'une Vache ou Geniffe, & au dessus une Courone Royale à l'antique, à cinq pointes ou Piles. Mr. *Moginié*, après avoir séjourné quatre à cinq jours à *Moudon*, partit, pour aller joindre le Colonel *Du Perron* à *Lion*, & continuer dès là leur route ensemble. Il a écrit en Juin, depuis *Venise*, qu'il profitoit jusqu'à *Constantinople*, du Vaisseau d'un Noble Vénitien, qui alloit en Ambassade à la Sublime Porte, & qui lui avoit ofert de le défraier; qu'ils feroient la Route, en côtoyant pour coucher à terre toutes les Nuits, s'ils le fouhaitoient; qu'il écriroit encore à *Londres* depuis *Corfou*, qu'il comptoit d'arriver à *Constantinople* sur la fin de Juillet, & de pouvoir dans moins d'un An doner de ses nouvelles depuis le *Mogol*.

UNE Rélation si extraordinaire fit beaucoup d'impression sur moi. J'y vois du vrai, du douteux & beaucoup d'Articles contre toute vraisemblance.

On

On ne peut contester ; qu'il n'y ait eu deux Frères, nommez, *Daniel & François Moginié*, natifs de *Chésales*, Village du Bailliage de *Moudon* ; que *Daniel* ne soit parti pour les *Indes*, il y a un certain nombre d'Années ; que le soi-disant Colonel *Du Peron* n'ait donné avis à *François* de la mort de *Daniel*, come aussi d'une riche Succession délaissée par ce dernier, & qu'il ne lui ait apporté divers petits Articles, qui devoient faire partie de cet Héritage. On ne peut disconvenir non plus, que *François Moginié* ne se soit muni d'un Certificat authentique, du Seigneur Baillif de *Moudon*, légalisé par LL. EE. de *Berne*, & qu'il ne soit parti par la voie de *Venise & Constantinople*, pour se rendre à la Cour du *Grand Mogol*.

D'un autre côté je trouvois mille dificultez, qui m'empêchoient de donner créance à tout le reste de cette Histoire. Voici entr'autres les Articles, auxquels je ne pouvois ajouter foi.

I. Le Songe miraculeux, que les deux Frères firent la même Nuit, & qui fût cause de la découverte du Livre qui renfermoit leur Origine.

II. La Découverte même de ce Livre, caché depuis plus de 1000. Ans, dans la Muraille d'une Maison de *Chésales*. Ce Village & cette Maison ont-ils une telle Anti-

quité, & la Maison peut-elle être restée toujours dans la même Famille ? Comment ce Livre a-t'il pû être garanti des injures du tems, & en particulier de l'humidité ? En parlant du Cachet de *Daniel Moginié* la Rélation porte, que les mêmes Armoiries, qui étoient sur le Livre, étoient gravées sur ce Cachet. Dès là je me figurois que ces Armoiries devoient être sur la Couverture du Livre ; & come dans ces tems là on n'avoit guères de Reliure, cette circonstance me rendoit d'autant plus incrédule.

III. Le Cachet même & les Armories magnifiques, qui y sont blazonées à l'Européenne, le tout surmonté d'une Courbne, & avec des Soutiens, tout cela est il connu parmi les Asiatiques ? N'en peut-on pas dire autant d'un Ordre de Chevalerie ? Mais sur tout, étoit ce parmi les *Saces*, Peuple *Scithe*, simple, sans fasté, sans cérémonie, que de pareilles Armes de Famille & *Insignia Gentilitia* pouvoient être en usage ?

IV. Le Nom d'*Armonige* m'étoit absolument inconnu, & je n'en pouvois trouver aucune trace, ni aucune ressemblance dans les Noms des *Princes Indiens*. Il en étoit demême de celui de *Prince Didon* & *Indus*, Le premier n'a existé que pour le nom d'une Princesse d'*Afrique*, que *Virgile* a rendue célèbre.

oëlébre ; & le second est inconu aux *Indes*, puis que les *Indiens* & leurs Voisins nomment l'*Inde*, *Sind*, ou *Send*.

V. Lorsque l'on dit, *En telle Année*, cela doit s'entendre naturellement de l'Ere Chrétienne. Alors, quel Anachronisme ne trouvoit on pas ? Les *Perfes* n'ont jamais eu de Roi nommé *Cirus*, que leur premier Monarque, *Cirus* le jeune n'ayant pas été Roi, mais seulement Compétiteur de son Frère ; & ce premier Prince vivant plus de cinq Siècles avant nôtre Ere, il y avoit une contradiction des plus palpables, dans les Evénemens de la Rélation des *Moginiés*.

VI. Je n'en trouvois pas moins dans l'offre d'une Armée de 100. Mille Homes, qu'un Prince ou *Kam* faisoit à *Daniel Moginié*, pour le mettre en possession de la *Géorgie*. Si ce *Kam* étoit si puissant, pourquoi ne s'emparoit-il pas lui même de cet Etat ? Par où faire passer les Troupes ? Ce ne pouvoit être par la *Perse*, puis qu'il me paroît, qu'alors elle étoit triomphante, sans parler, que l'Emperèur du *Mogol* & tous ses Vassaux étoient défolés par les Armes de *Schah-Nadir*. Auroit-ce été, au Nord de la Mer *Caspienne*, par les Etats de la *Russie* ? Ou ce *Kam* & le Prince *Didon*, ou *Moginié*, auroient-ils eu une Flote prête, pour passer

la Mer Caspienne, après avoir soumis tous les Tartares, à l'Est de cette Mer?

VII. Est-il croyable, que *Daniel Moginié*, aiant laissé une Succession de 200. Mille Louis neufs, ou plus de 20. Leks de Roupies, l'Empereur du *Mogol* voulut s'en dessaisir, non seulement contre toutes les Maximes d'un Gouvernement despotique, mais de plus, dans les circonstances où l'a mis le pillage de *Schah-Nadir*, qui l'a dépouillé de ses Trésors, quoi qu'il l'ait rétabli sur le Trône? La Vie mole, voluptueuse & prodigieuse de ce Prince, pour laquelle il lui faut des Sommes immenses, lui permettra-t'elle de se désister d'une si riche Succession, en faveur d'un Inconnu? A supposer même que *Daniel Moginié* eût été son Favori, & qu'il lui eût rendu de grands Services, l'Amitié & la Reconnoissance, sur tout celles des Princes, subsistent-elles au delà de la Vie de ceux qui en ont été les Objets? S'étendent-elles sur leurs Parens, & se manifestent-elles souvent d'une façon si désintéressée? On a tant d'exemples d'une conduite opposée, parmi des Princes qui se parent du beau titre de Chrétien! Si celle du *Mogol* a de la réalité, ils trouvent une belle Leçon dans le procédé d'un Prince barbare.

VIII. Enfin Mr. *Du Perron* lui même, l'un

l'un des principaux Acteurs de cette merveilleuse Histoire, qui est-il? Il se dit Colonel dans les Armées de l'Empereur du *Mogol*. Mais depuis quand ce Monarque a-t'il ses Troupes réglées & enrégimentées, sur le pié de celles de l'*Europe*? Depuis quand ses Officiers portent-ils des Titres Européens, au lieu des Asiaticques? Depuis quand ont-ils substitués des Généraux, des Colonels, à leurs Kans, à leurs *Mirzas*?

Telles sont à peu près les Réflexions, que la surprenante Relation concernant les *Frères Moginié* m'avoit fournies. Je ne doute point, *Messieurs*, que vous n'en aiez fait d'équivalentes. Mais ma curiosité m'ayant porté à approfondir toutes les circonstances de cette Afaire, j'ai fait part des difficultez que j'y trouvois à Mr. le Commissaire *Chollet*, qui a eu la complaisance de se prêter à me donner là dessus toutes les lumières qui lui ont été possibles. Je vais vous les communiquer, sans les distinguer de mes Remarques, & sans observer d'autre Ordre, que celui que j'ai donné à mes Objections. Elles serviront à les éclaircir, à les concilier, & à faire connoître le degré de foi que l'on doit donner aux différens Articles de cette Relation.

I. Par rapport au Songe des *Frères Moginié*, j'avoüe mon incrédulité, & nonobstant que

François ait soutenu , lors qu'il fût à *Moudon*, au Mois de Mai dernier , que toutes les circonstances de ce Songe étoient vraies , au pié de la lettre , je ne puis encore les croire ; mais je ne puis pas non plus les taxer de fausses , & chacun a la liberté de penser là dessus ce qu'il jugera à propos.

II. A l'égard du Livre de Famille , *François Moginié* a déclaré pareillement , à son dernier Voyage en *Suisse* ; que ce Livre avoit été trouvé dans la Muraille de leur Maison à *Chésales* , où il étoit depuis bien des Siècles , & qu'il étoit en Rouleau sur du Parchemin. Cette Circonstance rend le fait plus vrai-semblable ; mais mon Objection sur la manière dont le Livre a pû se conserver , pendant environ 1000. Ans n'est pas entièrement levée. On peut suposer à la vérité que les premiers Auteurs de la Famille *Moginié* ont pû l'avoir gardé ailleurs , & qu'un de leurs Descendans l'aura mis dans une Boete , & placé , depuis quelques Siècles , dans cette Muraille. C'est sur quoi on n'a pas des lumières suffisantes. On n'a pû m'apprendre , non plus , l'antiquité du Village de *Chésales* , ni celle de la Maison & de la Famille *Moginié* dans ce Lieu là ; mais ce qui est certain , c'est que la Maison est fort vieille , que cette Famille la possède depuis très long-tems , & qu'el-

qu'elle est très ancienne en Suisse. Avant que François vint d'Angleterre, Mr. le Comissaire Chollet s'adressa à un Vieillard de la Famille Moginié, qui demeure à Mézières, & qui jouit d'une Pension Viagère, de la Courone de France, pour avoir sauvé la Vie au Duc de Bourgogne, Péré de LOUIS XV. Lui ayant demandé, s'il conoissoit l'Origine de leur Famille? Il répondit, *Qu'il ne savoit autre chose par tradition de Père en Fils, sinon, qu'ils venoient d'un Pais fort éloigné, dont il ignoroit le nom.* François Moginié avoit aussi dit à divers de ses Amis, il y a plusieurs Années, *que leur Famille venoit des Indes.* Voilà donc la Tradition, qui s'accorde avec ce que l'on a appris du contenu de ce Livre, par François Moginié lui même. Il a raporté en dernier lieu, que, lors que son Frère Daniel & lui l'eurent trouvé, ils se rendirent a Lausanne, où ils le firent voir à plusieurs Savans de cette Ville, mais qu'il n'y en eut qu'un seul, dont il avoit oublié le nom, qui eût pû y déchiffrer quelque chose, & qu'il leur avoit dit, que c'étoit un Livre d'une Famille des Indes. François a ajouté, qu'il n'en avoit su aucune autre particularité, que celles dont le Colonel Du Perron l'avoit informé, & voici en quoi elles consistent.

Daniel Moginié aiant fait examiner ce Livre aux *Indes*, on lui fit conoitre, qu'il renfermoit une Généalogie complète, depuis *Armonige*, Roi des *Saces*, jufqu'à un de fes Descendans, qui passa en *Europe*. Etant à *Rome*, il y enleva une Dame de qualité, avec laquelle il vint en *Suisse*. N'ayant pas de Bien, pour figurer fuisant fon rang, il fe vit obligé de vivre en simple Particulier, & de cacher fa Naiffance. Ce fût par cette raifon, qu'il enferma fon Livre Généalogique dans la Muraille de fa Maifon, afin de le conferver, & d'ôter en même tems tout defir d'ambition à fes Descendans, jufques à ce qu'il plût à Dieu de les tirer de cette Vie privée & de leur découvrir leur Origine. Tout cela eft affés bien arrangé, & on peut dire avec les Italiens, *Se non è vero, è ben trovato*. Mais il y a lieu d'efpérer, que dans quelque tems, on pourra conoitre plus en détail toutes les circonftances d'une Hiftoire fi fingulière, & tout ce que ce Livre contient, puis que *François* a déclaré, qu'il vouloit le faire traduire, dès qu'il feroit à *Conftantinople*.

III. Quant aux Armoiries, fi elles exiftent dans le Livre, elles y feront peintes fur le Parchemin; mais *Daniel Moginié*, devenu *Prince Didon* & *Indus* y aura ajouté
les

les Supôts ou Soutiens, le Blafon en Gueule & la Courone. Le refte eft tout à fait conforme au Génie Oriental, come on peut le voir dans la Figure ci jointe, que l'on a fait graver pour la fatisfaction des Lecteurs du *Journal Helvétique*.



Cette Figure eft tirée de l'Empreinte du Cachet du *Prince Didon*, ou *Daniel Moginié*, que le Colonel *Du Perron* a aporté à *François Moginié*. Ce Cachet eft réellement gravé fur une Pierre, come l'Empreinte même le manifefte. D'ailleurs on ne peut en douter, vû le témoignage de *Mr. Chollet*, qui a vû lui même ce Cachet, le *Lion d'Or maffif* &c. Cette dernière Pièce eft du poids d'environ 10. à 12. Piftoles. Le Lion eft représenté come lié des quatre pieds, ainfi qu'un Mouton que l'on va tondre. Il a une Boucle d'Or au deffus, pour l'atacher à l'Habit. Ce Lion fera plutôt une Marque de Dignité, qu'un Ordre de Chevalerie. Il pourroit peut être désigner celle de Chambellan, come la *Clef d'Or* en *Europe*. Mais

quoi qu'il en soit, le Lion doit être une Marque d'honneur, & les quatre pieds atachés dénotent probablement la soumission que ces Grands Officiers doivent à leur Monarque.

IV. Le nom d'*Armonige* n'est effectivement point connu dans l'Histoire. Mais cette terminaison Française est elle juste, ou les Auteurs dont on parlera ci après se sont-ils trompés ? Quoi qu'il en soit, il y a assés de ressemblance entre le nom d'*Armonige* & celui d'*Amorges*, que l'on verra dans l'Article suivant. Peut être même y trouvera-t'on encore plus de conformité, lors qu'une Personne savante dans les Langues Orientales aura doné une Traduction exacte du Livre historique & généalogique trouvé dans la Famille *Moginié*. La prononciation pourroit être toute autre, puis que souvent, un point, ou une petite ligne, dans ces Caractères, la change d'une manière bien sensible. Il se peut aussi, que depuis le tems, que le Fils d'*Armonige* doit s'être sauvé en *Georgie*, jusqu'au départ du Chef de la Famille *Moginié* pour venir en *Europe*, cette prononciation se fera corrompue. Le nom de *Didon* sera encore un mot changé ou corrompu. Pour le titre de Prince *Indus* ou de l'*Inde*, il est présomable, que le Chef de la

Fa-

Famille l'aura pris, pour indiquer son Origine. Il savoit sans doute le Latin, puis qu'il étoit en *Europe* & qu'il a séjourné à *Rome* meme, ou il sera venu à l'instigation de quelque Missionnaire. Il ne seroit point surprenant, qu'il se fût doné le Nom Latin *Indus*, & il ne l'est pas non plus, que *Daniel Moginié*, l'ayant pris pour un Nom ou Titre d'honneur, possédé par ses Ancêtres, ait voulu le conserver.

V. Pour l'Article, qui concerne la Chronologie, on a enlevé tout d'un coup l'Anachronisme dont je m'étois plaint, en m'assurant, que le Livre portoit l'Année 517. avant l'Ere Chrétienne. Si cela est, & qu'on ne puisse douter de l'authenticité de ce Manuscrit, on pourroit réformer la Chronologie dans ce point; puis-que, suivant celle d'*Usserius*, *Cirus* mourut 528. ans, avant l'Ere Chrétienne. Il avoit conquis la *Lidie* 18. Années auparavant; ainsi il y auroit une différence de 29. ans, avec le Manuscrit, sans compter l'intervale entré la Guerre faite aux *Saces* & celle avec *Crésus*. Mais si pour concilier nôtre Histoire dans tous ses points, il n'y avoit d'obstacle, que cette petite Différence Chronologique, il seroit aisé à lever, 29. Ans ne devant rien operer en fait de Chronologie ancienne, d'autant plus

plus que les Savans ne font pas d'acord à 2. ou 3000. Ans près sur ceux qu'il faut compter, depuis la Création du Monde, jusques à l'Ere Chrétienne.

Arrêtons nous un moment sur la Guerre de *Cirus* contre les *Saces* ou *Sagues*. *Ctésias* rapporte, suivant l'Extrait qu'on en trouve dans la Bibliothèque de *Photius*, traduite par *Andre Schott*, & imprimée à *Augsbourg* en 1606. in fol. p. 40. & 41. „ Que *CIRUS*, „ dans la Guerre contre les *Saces*, ayant fait „ prisonnier *AMORGES* leur Roi, la Reine „ *SPARETHRA*, son Epouse leva une „ Armée de 300. mille Homes & de 200. „ Mille Femmes, la conduisit contre *Ci-* „ *rus*, qu'elle vainquit, & fit entr'autres „ Prisonniers de marque, *Parmyses*, Frère „ d'*Amytis*, avec trois de ses Enfans. Cette „ Princesse leur ayant généreusement rendu „ la liberté, *Cirus* l'acorda pareillement au „ Roi *Amorges*, Epoux de *Sparethra*. Ces „ deux Princes devinrent tellement Amis, „ qu'*Amorges* donna, dans la suite, de grands „ secours à *Cirus*, dans la Guerre contre „ *Cresus*, dans la prise de *Sardes*, & dans la „ Guerre contre les *Derbices*, qui étoient „ soutenus par les *Indiens*. *Cirus* ayant été „ blessé mortellement, dans une Bataille, „ lors de cette dernière Guerre, *Amorges*,

„ avec

„ avec 20. mille Cavaliers *Saces*, vole à son
 „ secours, recommence la Bataille, & défait
 „ les *Derbices* & les *Indiens*; *Amoræus*, Roi
 „ des *Derbices*, & deux de ses Fils sont tués
 „ dans cette Action, avec 30. mille Homes
 „ de leur Armée, & les Etats de ce Prince
 „ tombent sous la Domination des *Perfes*.
 „ *Cirus*, touché des marques d'amitié du
 „ Roi *Amorges*, voulut que ses Fils traitas-
 „ sent pareillement Alliance avec lui, sou-
 „ haitant toutes sortes de biens à ceux qui
 „ persévéreroient constamment dans cette
 „ Union réciproque, & dévouant à toutes
 „ les punitions célestes, ceux qui la rom-
 „ proient les premiers. Ce Grand Prince,
 „ après avoir proferé ces paroles, termina sa
 „ Vie, la Blessure qu'il avoit reçue l'ayant
 „ conduit au Tombeau.

Ce Récit est d'autant plus remarquable,
 que dans la suposition, que les particularités
 que l'on dit être dans le Livre des *Moginiés*,
 soient en partie vraies, on y trouve une
 conciliation de faits frappante. *Hérodote* &
Xénophon ne parlent point de la Guerre avec
 les *Saces*, ni du Roi *Amorges*, ni de cette
 dernière Action de *Cirus*. *Hérodote* raconte
 la mort de ce Prince, de la manière que
 chacun fait, & qui a été long-tems adoptée,
 sçavoir qu'il périt dans la Guerre contre *Tho-*
miris,

miris, Reine des *Massagettes*; *Xénophon*, le fait mourir tranquillement & de pure Vieillesse, dans son Palais; & *Ctésias*, d'une Blessure reçue dans une Bataille contre les *Derbices*. Qui adoptera-t'on? *Ctésias*, qui a été long-tems en *Perse*, où il avoit beaucoup de crédit, en qualité de Médecin, qui prit les informations les plus exactes de toutes les Particularités & de toutes les Actions des Rois de *Perse*, environ 160. ans seulement après la mort de *Cirus*, paroît devoir être plus croiable que les autres, sur tout puis qu'il semble prendre principalement à tâche de réfuter *Hérodote*.

J'avoüe que j'ai été surpris de voir, que *Ctésias*, Auteur qui ne doit pas être connu de ceux qui ont doné les particularités du Livre *Moginié*, & que le célèbre *Rollin* lui même ne cite pas sur les Faits dont il s'agit, nous done un Roi des *Saces*, nommé *Amorges*, vaincu par *Cirus*; & que le Livre trouvé à *Moudon* tienne à peu près le même langage, avec cette petite différence, qu'il nomme le Roi des *Saces*, *Armonige*. Peut-être même, come j'e l'ai déjà insinué, que ceux qui sauroient mieux déchiffrer ce Manuscrit, trouveroient *Amorge*, ou *Amoge*. En ce cas, il paroîtroit que le nom de *Moginié* en seroit dérivé. Le Chef de la Famille Suisse auroit.

pû se nommer *MOGINIEN*, & par la fuite des tems *Moginié*. Une telle Etimologie ne paroitra pas si ridicule, qu'une infinité d'autres, que plusieurs Savans ont voulu donner pour certaines & infaillibles. Ces Observations me conduisent à souhaiter avec ardeur, qu'on puisse voir une Traduction fidèle de ce Livre de Famille. Peut-être cet Ouvrage contribueroit-il à rectifier l'Histoire & la Chronologie à cette Epoque.

VI. L'offre d'une Armée de 100. mille Homes, qui doit avoir été faite à *Daniel Moginié*, pour le remettre sur le Trône de ses Ancêtres, est encore un Mistère pour moi. Il y a là une exagération visible, qui est au reste assés du goût oriental. Une telle offre pourroit lui avoir été faite par manière de discours; car pour l'exécution, il me paroît qu'elle n'auroit pas été possible. Quant au fait, qu'un des Fils d'*Amorges* Roi des *Suces*, ait gouverné la *Géorgie*, je n'y trouve aucune impossibilité; mais come nous manquons de lumières sur ce Pais là, on ne peut en avoir non plus aucune certitude. Il pourroit être arrivé, qu'après la perte de la Bataille, dans laquelle le Roi *Amorges* fût fait Prisonier, les débris de son Armée, en épouvante & en fuite, auroient pris la route de la *Géorgie*, & que favorisés de la confusion,

sion, qui y a régné dans tous les tems, ils s'en feroient emparés, sur tout croiant *Amorges* mort, & le Roiaume des *Saces* conquis par *Cirus*. D'un autre côté le Roi *Amorges* & la Reine *Sparethra*, pouvoient croire ce Fils mort. Ces Révolutions, cet éloignement auront pû les empêcher d'apprendre leur sort respectif.

VII. Il y a lieu de craindre pour le sort du riche Héritage, qui atend *François Moginié*. Il est cependant remarquable, que l'Empereur du *Mogol* ait donné ordre au Colonel *Du Perron*, de faire des recherches si exactes de ce Frère du Prince défunt; pour le conduire dans ses Etats, & qu'il l'ait chargé de lui apporter les Joiaux qui lui ont été remis. Si ce Monarque étoit dans le dessein de garder cette Succession, ces démarches étoient superflues, & je ne pense pas qu'il eut eu à craindre un Procès là dessus, de la part de *François Moginié*. Il se peut qu'étant content des services de *Daniel*, & espérant que son Frère pourroit lui en rendre de semblables, il a voulu l'atirer à sa Cour.

VIII. Mr. *Chollet* m'a appris que Mr. *Du Perron* étoit François, d'une Famille établie à Berlin depuis le Réfuge, & qu'il a été envoyé en *Europe*, par l'Empereur du *Mogol*, pour lui procurer des Artisans & de bons

Ou-

Ouvriers en diverses Professions , sur tout des Armuriers.

Voilà , *Messieurs* , toutes les Informations que j'ai pû avoir sur une Histoire , qui est une des plus surprenantes & des plus curieuses dont on ait entendu parler depuis long-tems. J'avoüe , que quelque peine que j'aie à ajouter foi à des choses qui paroissent plus que romanesques , des circonstances si bien liées me portent de plus en plus à croire la réalité de la plus grande partie. J'atens , avec impatience , des nouvelles ultérieures , & si j'en reçois qui méritent l'attention du Public , je ne manquerai pas de vous les communiquer. Je suis &c.

Le 1. Octobre 1751.

E****.





REMONTRANCES

*Du Parlement de Paris, faites au RO I, le 30.
Août 1751. **

S I R E,

L Es Fautes de la Nation ne présentent pas moins de témoignages authentiques de l'obéissance de vôtre Parlement aux volontez de ses Souverains, que de la fermeté avec laquelle il a toujours défendu les prérogatives de leur Courone, & maintenu les Loix qui établissent l'Ordre du Roïaume.

C'est en satisfaisant à ces devoirs, également indispensables, qu'il a sù se rendre utile aux Rois, vos Prédécesseurs, & que mettant à profit la confiance qu'il avoit acquise dans l'Esprit des Peuples, il a gravé dans leurs Cœurs, d'une façon inaltérable, les principes de la soumission qu'ils doivent à leurs Rois.

Cette conduite nous enseigne celle que nous avons à tenir. Pourrions nous nous en écar-

* Ce beau Morceau d'Eloquence n'ayant pû entrer dans le Nouvelliste Suisse de Septembre, p. 72 nous nous engageames de le donner dans le Journal de ce Mois.

écarter? Et n'aurions-nous pas les plus grands reproches à nous faire, si nous dégénérons sous le Règne d'un Monarque, qui est respecté de toutes les Nations, par la sagesse de son discernement, autant que par la bonté de son cœur; qui ne veut donner à ses Sujets, que des Loix fondées sur la raison & l'équité, & qui, pour remplir ses vues de justice, n'aspire qu'à avoir la communication du vrai?

Nous allons, SIRE, vous l'exposer ce vrai, avec la simplicité, dont il doit toujours être accompagné; & nous osons espérer, qu'en mettant sous vos yeux les circonstances qui ont déterminé nos démarches, non-seulement Vous en approuverez la régularité, mais que vous ferez même étonné de la nature des abus qu'il s'agit de réprimer.

Des deux Arrêts rendus par votre Parlement, le 20. Juillet dernier, l'un est intervenu sur le Procès verbal, que les Comiffaires, par lui nommez, avoient fait de l'état actuel des différentes Maisons dépendantes de l'Hôpital-Général; l'autre a eû pour objet l'enrégistrement de la Déclaration du 24. Mars dernier, par laquelle V. M. fait un nouveau Règlement pour l'Administration de cet Hôpital.

Le premier de ces Arrêts ne fait que pour-

voir aux besoins pressans des Pauvres : Et il est difficile de concevoir ce qui , dans ces dispositions , a pû mériter d'être improuvé par V. M. Ordonner , qu'il soit pourvû à l'augmentation des Prêtres , dans une Maison où l'on s'est plaint , qu'ils étoient en trop petit nombre ; prendre des précautions , pour procurer aux Infirmes , des soulagemens que l'humanité seule inspire ; attirer la recette des Deniers de l'Hôpital ; charger votre Procureur-Général , d'aviser avec les Chefs & Directeurs , aux moïens d'en améliorer l'état ; s'adresser à V. M. pour obtenir d'Elle , des secours dignes de sa piété ; ce sont toutes des dispositions , qui certainement sont à l'abri de tout reproche.

Sera ce donc celle par laquelle l'Acte du 12. Juillet 1749 , portant nomination d'une Supérieure de la Maison de la *Salpetrière*, a été déclaré nul , qui auroit pu déplaire à V. M? Mais pour justifier cette disposition, il suffit de Vous représenter l'Acte qui l'a révoqué.

Il annonce par lui-même , son irrégularité. L'Archevêque de *Paris* , instruit des Loix qui régissent l'Hôpital , & qui portent le caractère sacré de votre Autorité , ne craint pas d'y contrevenir , & de déclarer , que quoiqu'il n'y ait que 10. voix contre 12. il conclut contre la pluralité des suffrages.

Le Parlement a-t-il pu voir ce violement des règles les plus conues & le trouble qui s'en étoit ensuivi dans l'administration de l'Hôpital, sans user de l'Autorité que vous lui avez confiée, pour rétablir l'ordre? Forcé par son devoir, il use, en même-tems, de tout le ménagement possible. S'il déclare l'Acte nul; il laisse provisoirement en place & n'exclut pas même d'une élection régulière, celle qui avoit été installée sur un titre aussi vicieux.

Qu'il nous soit permis, SIRE, de marquer nôtre surprise, qu'une conduite si mesurée n'ait pas eu l'a probation de V. M. Serait-il possible, que Vous voulussiez tolérer dans l'Archevêque de *Paris*, ce que Vous jugeriez digne de vôtre animadversion dans les Magistrats les plus éminens en Dignité? Décider ainsi en Maître, c'est s'arroger un Droit de Souverain. Encore V. M. veut-Elle bien, le plus souvent, déférer dans ses Conseils, à la plûralité des suffrages de ceux qu'elle honore de sa confiance. Et l'Archevêque de *Paris*, dans une Administration purement Temporelle & Laïque, où il ne tient le rang honorable qu'il y occupe, & la portion d'autorité qu'il y exerce, que de V. M., refusera de se soumettre à la Loi, que Vous avez établie dans cette Adminis-

tration, & qui est la Loi généralement imposée par un sage Etablissement, à tous les Chefs des Compagnies & des Tribunaux de votre Roiaume !

Il n'est pas étonnant, que dans de telles circonstances, votre Parlement ait été alarmé de l'étendue d'Autorité, que votre Déclaration du 24. Mars dernier attribue à l'Archevêque de *Paris*, dans l'Administration de l'Hôpital. Peut-on acuser votre Parlement, d'avoir craint sans fondement, les suites d'un pouvoir, dont il avoit sous les yeux un abus si intolérable, & de s'être trop occupé à les prévenir.

Voilà, S I R E, quel a été le motif de toutes les précautions dont votre Parlement a crû devoir user, lors de l'enregistrement de votre Déclaration. Il ne craindra pas de Vous avouer, avec la confiance, que lui inspirent la pureté & la droiture de ses intentions, que s'il n'avoit suivi que les mouvemens de son zèle pour le maintien de vos droits & le bien de vos Sujets, il se feroit porté à Vous supplier de retirer une Déclaration où il ne trouve rien d'utile, qui ne fût établi par les Loix précédentes, & où ce qui se trouveroit être ordonné de nouveau paroït avoir des conséquences dangereuses à cet égard, & nuisibles au bien de l'Hôpital:

Par-

Pardonez-lui, SIRE, si balancé par le desir de se conformer à tout ce que Vous paroissez desirer, il a préféré de prendre une voie de tempéramment, en enrégistrant la Déclaration, avec les précautions qu'il a jugées indispensablement nécessaires pour prévenir les inconvéniens qui pouvoient en résulter.

V. M. a jugé à propos de céder à l'Archevêque de *Paris*, l'exercice des droits, qui Lui appartiennent come Fondateur de l'Hôpital-Général. Vôtre Parlement a crû devoir établir, par un Article précis de son enrégistrement, que l'Archeveque ne tenoit cet exercice, que de Vous, & que le fonds du droit, inaliénable en soi, ne pourroit jamais lui être transmis.

V. M. fait plus. Dans la Déclaration, il semble que Vous vouliez vous dépouiller en faveur de l'Archevêque, de presque toute l'Autorité, qui Vous appartient, come Souverain, dans une Administration purement Laïque, dont l'objet intéresse essentiellement l'ordre public & le bien de vos Sujets.

Quoi-que l'exemple des Siècles passez; quoi-que les Ordonances des Rois, vos Prédecesseurs, aprennent à vôtre Parlement, que la trop grande autorité des Eclésiastiques, dans l'Administration des Hôpitaux en a

presque toujours entraîné la ruine; quoi qu'il ait senti le danger de voir passer entre les mains de l'Archevêque de *Paris*, une Autorité, qu'il est important qui ne soit que dans les vôtres, ou dans celles de Sujets qui ne peuvent la tenir, que de Vous; il s'est borné à prendre les précautions capables d'empêcher au moins qu'on n'en fit d'autre usage, que celui que Vous en avez fait vous-même; & il n'a fait pour cela, que rapeller les anciens Edits & Règlemens, à l'effet de les fonder, pour ainsi dire, dans votre Déclaration, & d'en ordonner conjointement l'exécution.

Suivant l'esprit qui règne dans tous ces anciens Edits, nous voïons, que le gouvernement des Hôpitaux a toujours été regardé come une Administration de charité, qui ne devoit être confiée qu'à des Citoyens d'une probité éprouvée, dont les sentimens d'honneur & de désintéressement étoient généralement reconus, & qui, tendres envers les Pauvres, par des motifs de Religion, encore plus que par des sentimens d'Humanité, étoient jugez capables de suivre avec zèle, les soins d'une Administration aussi pénible, que dénuée de toute espèce de profit. De tels Homes méritoient sans-doute, que nos Rois, Protecteurs & Conservateurs des Hôpitaux,

vou-

voulussent les attirer par des marques de distinction : Et la plus grande , qu'ils pouvoient leur doner , étoit de les honorer de leur confiance & de la manifester , tant par la durée , que par l'étendue du pouvoir qu'ils leur acordoient dans l'Administration.

C'est dans ces vues , que nous voions *Louis XIV.* doner son Edit de 1656. Toutes les dispositions qui y sont contenues, sont dictées sur ces principes : Mais le Monarque judicieux portoit alors ses vues plus loin : Il pensoit , que la confiance publique deviendroit ainsi , dans la suite , la ressource la plus sûre pour le soutien de l'Hôpital & la subsistance des Pauvres. Sa prévoiance n'a pas été trompée. L'Hôpital est devenu l'objet d'une Charité toujours excitée en vos Sujets, par leur confiance dans une Direction bien établie , & c'est de là qu'est provenüe la plus grande partie des fonds qui ont soutenu l'Hôpital , depuis près d'un Siècle. Quoi de plus opposé à l'esprit de ces anciens Edits, que l'exclusion forcée de ceux qui ont sacrifié les plus précieuses années de leur vie , aux soins pénibles de cette Administration ; qui, fidèles au Serment , qu'ils ont prêté à votre Parlement , & n'ayant aucun reproche à se faire , voient leur honneur compromis par le silence, que la Déclaration garde à leur égard,

&

& qui ne peuvent être consolez par le jugement du public, tel qu'il puisse être sur leur conduite, du mécontentement présumé de V. M.

Quoi de plus opposé, que de concentrer l'Administration dans les Chefs, ou plutôt dans un seul des Chefs de la Direction; de ne permettre aux Administrateurs, de décider que provisoirement, dans presque toutes les matières, & de leur prescrire sur cela des Loix, dont l'impossibilité, l'embaras dans l'exécution, fait voir, que l'intention a été de restreindre plutôt leur pouvoir, que de faire le bien de l'Hôpital? Quel crédit, des Administrateurs, réduits aux simples fonctions du détail, & auxquels Vous paroissez refuser votre confiance pour tout ce qui est un peu important, pourroient-ils avoir dans le public.

Bientôt se perdront les ressources, que le Cœur compatissant de vos Sujets fournissoit; Et le Citoyen, peu assuré pour ce qu'il doneroit, d'un emploi utile envers les pauvres & conforme à ses intentions, portera ailleurs ses Charitez, ou peut-être se croira-t-il dispensé de les faire. Des Administrateurs, peu considerez dans le public, ne le seront pas plus dans l'intérieur des Maisons de l'Hôpital, & de-là quel inconvénient! Ce n'est qu'en

qu'en les faisant respecter, qu'on peut entretenir la subordination dans des Maisons où toutes les Persones qui y sont renfermées, sont également attentives à chercher les moiens de s'en soustraire.

Rien de plus essentiel, que cette subordination; & c'est pour la maintenir, qu'il est nécessaire, que les Eclésiastiques préposez, pour desservir l'Hôpital, soient dans l'entière dependance des Directeurs, quant à la Police & à la Discipline temporelle, même qu'ils puissent être changez en vertu d'une délibération des Directeurs, s'ils s'écartoient de leur devoir envers eux.

Vôtre Parlement, SIRE, frappé de toutes ces réflexions, a jugé, que la Déclaration du 24. Mars dernier ne pouvoit s'exécuter, qu'en alliant ses dispositions avec celles des anciens Edits & Règlemens, qu'il a appliquez à chacun des Articles, auxquels elle devoit se référer. Pour ce qui regarde le Gouvernement de la Maison des *Enfants-Trouvez*, l'Administration en a été si heureuse jusqu'à présent, que nous avons crû, que V. M. n'en vouloit pas changer la forme. C'est ce qui nous a déterminé à rapeller les dispositions de l'Edit de 1670, qui a été confirmé par des Déclarations, depuis même que l'Archevêque est entré dans l'Admini-

nistra-

nistration de l'Hôpital-Général, & a été nommé l'un des Chefs de la Direction.

Affûrer l'état des Délibérations, est, ce qui peut être de plus important dans une Administration.

Vôtre Parlement a crû, que la règle établie par l'Édit de 1656. qui ordonne, que les Délibérations seront signées, tant par celui qui aura présidé, que par 3. des anciens Direct. présens, étoit précieuse à conserver.

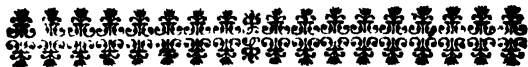
La même vue de l'utilité de l'Hôpital l'a conduit à laisser subsister la permission de faire des assemblées dans les Maisons, où elles ont été acoutumées de se tenir par le passé.

Enfin, peut-il y avoir une disposition plus sage & plus conforme à l'obligation que vôtre Déclaration impose aux Chefs de l'Administration, de visiter une-fois au moins, tous les ans, les Maisons dépendantes de l'Hôpital; que d'ordonner, qu'il seroit tenu un Régistre dans chacune de ces Maisons, pour contenir les ordres, qu'ils jugeront à propos de donner, & qu'ils signeront sur ce Régistre. Le grand nombre des Chefs rend cette précaution d'autant plus nécessaire, que la contradiction, qui pourroit se trouver dans les ordres, que chacun pourroit donner séparément, jetteroit souvent la confusion dans l'Administration. Cette précau-

tion d'ailleurs est également desirable & pour celui qui ordonne & pour celui qui doit exécuter ce qui est ordonné.

Voilà, SIRE, les motifs légitimes qui ont déterminé l'Arrêt d'enregistrement, que vôtre Parlement a rendu : Mais aujourd'hui, que V. M. paroît exiger de son Parlement, l'enregistrement pur & simple de sa Déclaration, vôtre Parlement convaincu, que sa vraie fidélité consiste à ne jamais consentir à rien qui puisse porter atteinte à l'Ordre public, aux Loix & Maximes du Royaume, & aux Droits de la Souveraineté ; forcé par ce devoir, il ose supplier V. M. de ne pas impûter à désobéissance, l'impossibilité, où il se trouve de procéder à l'enregistrement pur & simple d'une Déclaration, qui, loin de sauver l'Hôpital, des dangers, où il ne s'est trouvé exposé, que depuis le trouble survenu au Mois de Juill. 1749, entraineroit sa ruine, & chargeroit les Finances de V. M. du soutien entier d'un Etablissement, qui jusqu'à présent a trouvé tant de ressources, dans la confiance publique, établie sur la foi de son Administration.

Ce sont-là SIRE, les très-humbles & très-respectueuses Remontrances, qu'ont l'honneur de faire à V. M. les Gens tenant sa Cour du Parlement. Fait en Parlement le 30. Août 1751.



E X T R A I T

*D'une Lettre d'Annecy du 11. Octobre 1751.
sur le prétendu Volcan du Faucigny.*

JE serois charmé, MONSIEUR, que vous me procurassiez l'honneur de vous voir dans nôtre Ville; vous n'y courriez aucun risque; elle est fort éloignée du prétendu *Vesuve*. Ce n'a été que l'Opinion de Gens simples, qui voyant sortir come une fumée noire & épaisse par l'ouverture d'une Montagne, qui a éfectivement croulé dans la Province de *Faucigny*, non loin de la Montagne des *Glacières*, publièrent qu'elle vomissoit du feu. On débitoit ce Phénomène avec bien d'autres circonstances, auxquelles chacun ajoutoit quelque chose, pour se faire écouter, par un air de merveilleux, qui séduit toujours. Ce bruit, porté jusques à la Cour de *Turin*, engageât S. M. à envoyer sur les lieux un Physicien expérimenté, pour examiner le fait, & lui en faire rapport. Voici à peu près quel il a été.

L'on a remarqué que la Montagne de *Passy*, (c'est le nom de la Montagne où a paru le Phénomène) est composée d'une
espe-

espèce de Pierre noire, à peu près semblable aux Ardoises, qui se mettent aisément en feuilles; & qu'il y avoit, en différens endroits, quantité de fentes, dans lesquelles pénétoient les Eaux de pluie. L'on a jugé; que ces espèces d'Ardoises, qui servoient come de fondemens à cette Montagne, ayant été imbibées pendant une longue suite d'années, par les Eaux qui les arrosoient, s'étoient réduites en terre, laquelle dilaiée par uné plus grande abondance d'Eau, cette Année, & pressée par le poids des Masses supérieures, avoit coulé, & entraîné tout ce qui avoit été détaché par les Ouvertures. La fumée qui avoit parû, ne s'est trouvée autre chose qu'une poussière semblable à celle qui s'élève du Décombre de quelque grand Bâtiment.

Toutes ces conjectures ont été confirmées à la vue d'un Ecoulement, come d'une espèce de Ruisseau, qui sortit en même tems du milieu des ruines. Les Eaux en étoient fort noires; mais le Ruisseau a tari aussi-tôt que son Réservoir a été vuïdé. Voilà simplement ce fait, qui a néanmoins éfraié ce Pais là d'autant plus qu'il y a eu plusieurs Maisons situées sur la pente de la Montagne, qui ont été ensevelies sous ses ruines, avec leurs Habitans & leurs Bestiaux, de même que
ceux

ceux qui se trouvoient sur la hauteur. Et come il y a encore plusieurs Rochers prêts à s'écrouler, l'on est en peine pour une bonne partie de cette Valée, que les Habitans sont forcés d'abandoner.

Pour ce qui regarde le ravage des Loups, dans un Canton de nôtre Pais, qu'on nomme le *Mont de Sion*, le mal est réel, & dure depuis deux Ans, malgré les ordres donés pour faire des Batues générales dans ce Pais là. Ces Chasses ont été infructueuses, soit par défaut d'habileté de ceux qui les comandoient, soit aussi parce que tout ce Canton est hérissé de Broussailles hautes & épaisses, coupé par des Crâses profondes, qui ont tant de différentes issues, qu'il est aisé à ces Animaux d'échaper aux poursuites des Chasseurs. L'apas même d'une gratification, promise à ceux qui en tueront, n'a rien produit jusques ici; & il est vrai, come on vous l'a débité, M O N S I E U R, que cet Animal n'ataque absolument que de Jeunes Gens, ne paroissant pas même en vouloir à aucune espèce de Bestiaux.

J'ai l'honneur d'être &c.

D. De C.



STANCES

Sur la Mort inopinée de S.A.S. GUILLAUME
IV. Prince d'ORANGE & de NASSAU &c.

Quel coup de Foudre ! O Ciel ! L'ai je bien
entendu ?

*Est-ce une Erreur ? ... O triste République !
Quel désastre pour toi ! Quel coup inattendu ,
Qui vient de te ravir ton espérance unique !*

*Pleurons, chers Citoïens, qu'aux plus vives douleurs,
Nôtre Ame s'abandonne en ce jour lamentable !*

*Mais hélas ! aurons nous jamais assés de pleurs,
Pour pouvoir déplorer le coup , qui nous acable ?*

GUILLAUME ne vit plus ! GUILLAUME
nôtre Apui ,

Le Père , le Soutien de la Patrie !

*La Mort, l'afreuse Mort, nous l'enlève aujourd'hui,
Et sa barbare Main vient de trancher sa Vie !*

*O disgrâce ! O malheur , qui n'eût jamais d'égal !
Que vas-tu devenir , ô triste République ?*

*Tes Enfans pourront-ils survivre au coup fatal ,
Qui met dans le Tombeau leur Prote&teur unique ?*

*Dans ce même Tombeau descendent avec lui ,
Mille rares Vertus , qui le rendoient aimable :*

*L'Etat perd , à sa mort , son plus solide Apui ,
Châcun de nous un Père , un Ami veritable !*

Pleurez, mes yeux, pleurez, que ce Jour de douleurs.

Soit pour vous à jamais une Source de larmes !
 Témoins infortunés du plus grand des malheurs ,
 Pourriez-vous dans la vie encor trouver des
 charmes ?

Mais qu'entens je ? ... Le Ciel nous regarde en pitié !
 Une douce espérance , à nos maux est offerte
 Non, tout n'est point perdu : Dans sa digne Moitié,
 Va revivre celui dont nous pleurons la perte.

Dans ses Augustes Mains , nôtre Illustre Sénat ,
 Vient , du Gouvernement, de remettre les Rènes.
 Ses Vertus, ses Talents , son Zèle pour l'Etat ,
 Adouciront enfin nos douleurs & nos peines !

Sous ses yeux , sous ses loix , le tendre Rejetton
 Des Héros , qui jadis sauvèrent la Patrie ,
 Fera de ses Sujets la consolation ,
 Et bénir de son Nom , la mémoire chérie.

Grand Dieu ! dont les Décrets , pour les Mortels
 soumis ,

Sont des Ordres sacrés , autant qu'impénétrables,
 Daigne , dans ta bonté , sur la Mère & le Fils ,
 Jetter du haut des Cieux , des regards favorables !

Que cette Auguste Mère , & ses Dignes Enfants ,
 Reçoivent tous les jours quelques faveurs nouvelles,
 Et que tes Anzes Saints, pendant leurs jeunes ans ,
 Contre tous les dangers, les couvrent de leurs ailes !

Sur le Dépôt sacré de leurs précieux Jours ,
 Veillez , à chaque instant , ô Saintes Destinées !
 Et pour en prolonger le bonheur & le cours ,
 Abrégez , s'il le faut , celui de nos Années !



A V A N T U R E S

*Curieuses & amusantes, extraites d'une Lettre
de Paris du 8. Octobre 1751.*

U Ne des folies de la plupart des Roturiers, lors qu'ils ont amassé des Biens considérables, est celle d'aspirer à la Noblesse. Cette folie va si loin, que si les Roïaumes & les Empires s'achetoient, plusieurs tâcheroient de les aquérir à beaux Deniers comptants, pour avoir le plaisir de se dire *Nobles de la première Classe*. Jugeons en par ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. Un Roturier, pour anoblir sa Postérité, comence par acheter, ou des Lettres de Noblesse, ou une Charge qui lui done le titre de Noble, & fait de ses Fils, des espèces de Gentilshomes. Ensuite, pour faire passer cette nouvelle Noblesse dans la Ligne féminine, il marie ses Filles à quelques Nobles ruinés, dont le nombre n'est que trop grand, & qui sont ravis de trouver de semblables occasions de s'enter sur la Roturé.

Un Noble de cette nouvelle espèce dona, il y a quelques Mois, sa Fille en Mariage, à un jeune Gentilhomme fort débauché, &

qui ne l'a prise , que dans l'espérance que sa riche Dot le mettroit en état de satisfaire à son Libertinage. Mais le Père assés prudent, sur ce dernier Article , a eu la précaution de ne lui doner d'abord qu'une très petite partie de la Dot qu'il avoit promise , sauf à lui compter le reste , à mesure qu'il lui en verroit faire un bon usage. Il est bien difficile de faire revenir un jeune Home de ses Débauches. Nôtre Secrétaire du Roi vient de l'éprouver. Son Gendre n'approuvant pas son Oeconomie , qu'il a trouvée trop bourgeoise , & voyant qu'on étoit fort peu disposé à lui payer tout à la fois le Mariage de son Epouse , pour s'en venger , il a comencé à rabatre le reste de la Dot sur le Dos de sa Femme. Des procédez aussi brutaux ne se souffrent pas tranquillement. Cette infortunée Victime de l'Ambition, pour se soustraire aux mauvais traitemens , quitta la Maison de son indigne Epoux , & retourna chez ses Parens. Au bout de quelques jours , le Mari, un peu revenu de sa colère, voyant que sa Femme ne revenoit point , fût la chercher lui même chez son Beaufrère , où elle s'étoit réfugiée. On lui dit , que ni l'un , ni l'autre n'étoient à la Maison. Dans la fausse persuasion où il est qu'on la lui cache , il entre en fureur , & tombe , come un forcené , sur les Domestiques. Il blesse , tue , & menace

de mettre tout à feu & à sang, si on ne lui rend pas sa Femme, au moment, & si l'on n'achève pas de lui paier la Dot. Pendant cette Bachanale, son Beaufrère arrive, & pour premier compliment, ce furieux, lui lâche un coup de Pistolet à la tête. Heureusement que la fureur où il étoit, ne lui aiant pas permis de bien ajuster son coup, il manqua son Home. A ce bruit les Voisins accourent; on vole à la Garde, qui vient promptement, fait ce forcené, l'enchaîne, & le conduit dans les Prisons de Paris, où on lui fait actuellement son Procès. Voilà les beaux & dignes fruits, que produisent, d'un côté, la sole Ambition des Parens, & de l'autre, le Libertinage. En voici d'autres, moins funestes à la vérité, produits par la Cupidité, ou l'Amour des Richesses, qui est la cause la plus ordinaire des mauvais Mariages, qui se font de nos jours.

Pour égayer un peu le récit de l'Avanture que l'on va rapporter, on la comencera par un Couplet de Chançon, qu'elle a ocasioné, & qui lui servira de Prologue. Il est sur l'Air de Joconde, & les Rues de cette Capitale en rétentissent.

*Le pauvre Herbaut, aussi madré,
Que l'Oison le plus bête,
A ce qu'on dit se fait bon gré
De sa digne Conquête.*

*Un Eunuke de septante ans ,
Vient d'épouser sa Fille.
S'il compte d'en avoir des Enfans ,
Il faut qu'elle aille en Ville.*

Ce petit Prologue annonce affés bien le sujet de la Pièce. Il ne s'agit que d'en faire conoitre les principaux Personages. Le premier est un Bourgeois de *Paris*, très riche, qui n'a pour toute Héritière de ses grands Biens, qu'une jeune & jolie Fille, ornée de mille belles qualités, & qui méritoit le fort le plus heureux. Mais l'Avarice de Mr. *Herbaut* son Père, vient de la sacrifier à sa cupidité, en la mariant, malgré elle, à un Vieillard septuagenaire, aussi avare que riche, qui simpatise parfaitement avec son Beau-Père, & auquel, pour surcroit de malheur, on a fait par deux fois l'Opération de la pierre. Quelle Compagnie pour une jeune & aimable Femme, que celle d'un pareil Mari!

*Avoir toujours à son côté ,
Un Vieillard à roupie ;
Autant vaudroit , en vérité ,
Etre sans Compagnie.*

Qui ne condamneroit, dans de pareilles conjonctures, des Parents affés dénaturez, pour sacrifier leurs Enfans, aux basses idées d'une sordide Avarice ? Qui ne les blâmeroit, d'exposer ainsi, à des tentations aussi

délicates, une jeune & aimable Fille, qui avoit lieu de se promettre un fort plus heureux ?

*Quand un Epoux est fait sur un pareil Modèle,
Sa Femme doit-elle être à son devoir fidèle ?*

Messieurs les Casuistes décideront sans doute pour l'affirmative. Mais la Nature & l'Usage sont malheureusement d'une opinion contraire.

*Antiquum & vetus est alienum, Posthume, lectum
Concutere, atque sacri genium Contemnere
fulcri.* JUVENAL Sat. VI.

Une autre Avanture, qui vient d'arriver à un Chirurgien de Paris, grand Amateur de l'Argent, ne sera pas moins instructive, que les précédentes. Cet Home croiant trouver une espèce de Perou, épousa, il y a quelques Mois, une Marchande de Modes, ou de Galanteries, qui étoit aussi Femme à la mode, ou galante. Ces deux Commerces ont un si grand rapport, que les Marchandes, dans l'un, se mêlent aisés ordinairement de l'autre, au moins en cette Ville. Quoi qu'il en soit, la belle Marchande passoit pour riche, & sa possession annonçoit un Etablissement solide, fondé sur un Commerce lucratif, qu'elle avoit fait pendant plusieurs Années. A la vérité le principal Arc-boutant de

cette Fortune, étoit un Marquis, par lequel notre Dame à la mode étoit entretenüe, ce qui promettoit une Dot affés considérable à celui qui l'épouferoit. De pareils avantages ne peuvent être que méprifables à tout Homme qui a tant foit peu de cœur & d'honneur; mais il est des Gens, qui renoncent à l'un & à l'autre, quand il est question de l'Argent, leur unique Idole. Combien de millions d'Homes n'y a-t'il pas aujourd'hui, dans le Monde, qui n'en ont point d'autre! Le Chirurgien, ébloui par cette Dot brillante, que l'on grossiffoit infiniment, époufa l'aimable & galante Marchande; mais il ne reçût pas la moitié de la Somme à laquelle on l'avoit fait monter, & il ne tarda pas à se repentir de son marché. Combien de Maris & de Femmes se trouvent dans le même cas, après la Noce!

Malgré cette tricherie, le Marquis continua de fréquenter les nouveaux Mariez. Un Epoux peut-il ici refuser à sa Femme cette complaisance pour ses anciens Amis? Il faudroit qu'il n'eût aucun savoir vivre, & qu'il ignorât les Elémens de la *Coutume de Paris*. Le Marquis possédoit cette Coutume à fond, & savoit en profiter. En conséquence, il demanda au Chirurgien, la permission de faire voir, à sa Femme, les premières Réjouissances qui se firent à l'Hôtel de Ville,

pour la Naissance de Mgr. le Duc de Bourgogne. Non seulement il l'accorda ; mais conformément à un des Articles de cette même Coutume, il consentit à ne point être de la partie. Le prétexte fût, que le Marquis n'avoit pû obtenir qu'un seul Billet d'entrée. La permission donnée, le Cavalier & la Dame partent ensemble ; mais après quelques détours, le Cocher, qui avoit ses Ordres, au lieu de prendre le Chemin de l'Hôtel de Ville, enfila la route de *Chaillot* *, où nos deux Amans, en attendant les Réjouissances publiques, allèrent ensemble en faire une particulière.

Il est des curiosités impertinentes, très déplacées, & que plus d'un Mari s'est souvent repenti d'avoir eu. C'est ce qui arriva à notre Chirurgien. La réflexion, qui vient souvent lorsqu'il n'est plus tems, lui fit soupçonner une partie de la vérité. L'excuse du Marquis, pour ne pas le mettre de la partie, lui parût un prétexte imaginé, pour l'écartier d'un endroit où l'on n'avoit pas besoin de sa présence. Cette pensée lui mit martel en tête ; sa jalousie, qui se montrait pour la première fois, lui sugéra de se rendre à l'Hôtel de Ville, pour éclaircir ses soupçons. Mais come toutes les Entrées étoient confi-

F f 4

gnées.

* Village à 3 ou 400. pas de Paris, où l'on va faire des Parties de plaisir.

gnées, & qu'on n'y laissoit passer que les Persones privilégiées, il fût obligé de rester à la porte, pendant plusieurs heures, pour en voir fortir le Marquis avec sa Femme. Dans cette vue il examine & regarde sous le Nez tous ceux qui entrent & qui sortent, mais fort inutilement. Enfin, perdant patience, il s'avise de faire une gratification à quelques Domestiques, pour s'informer si Mr. le Marquis un tel n'est point dans l'Hôtel? La Réponse porta une négative absolue.

- A ces terribles mots, nôtre pauvre Chirurgien, hors de lui même, croit sentir son front qui s'élargit, pour faire place au nouveau Panache, dont on vient de l'ornier. Cette idée lui fait presque perdre l'esprit. Il court chez lui, pour voir si l'on est de retour; mais il n'y trouve personne. Pour s'éclaircir de son sort, il va, vient, court les Rues come un Extravagant, lors qu'enfin il aperçoit & rencontre en son Chemin le Carosse du Marquis, qui revenoit de *Chaillot*, avec sa Femme, & alloit du côté de l'Hôtel de Ville. Il ne lui en falût pas davantage pour lui persuader, que cette Galante Dame venoit de l'enrôler dans la grande Confrérie. Il n'osa pas faire arrêter le Carosse; mais il se promet bien de faire repentir l'Infidèle de l'Afront qu'elle venoit de lui faire. Il a tenu parole, sans doute, puis que cette

Marchande en Galanteries , pour n'être plus exposée à la mauvaise humeur de son Mari, a repris sa première Maison & sa Boutique, où elle attend la Décision du Procès en séparation , actuellement pendant entr'eux.

Que résulte-t'il de ces Aventures ? La plus intéressante de toutes les Vérités , & dont on ne sauroit être trop convaincu ; savoir , que ce ne sont , ni les Richesses , ni les Honeurs , ni la Noblesse , ni de semblables Chimères , qui rendent les Mariages heureux ; mais que le Mérite & la Vertu peuvent seuls procurer ces précieux avantages.

*Réfléchissez long-tems, Téméraires Humains,
Avant que l'Himen vous engage.*

Faites un choix loüable & sage :

Epoux mal assortis , hélas , que je vous plains !

Si la Naissance du Duc de Bourgogne occasionne la rupture du Mariage dont on vient de parler, elle a procuré en échange l'union, par ce Sacrement , d'un grand nombre de Persones , dans Paris & dans le Roïaume , qui ne se seroient peut être pas mariées , sans les Dots que la Naissance de ce Prince leur a procurés. On ne sera pas fâché de trouver ici quelques traits comiques produits par ces Mariages.

En conséquence de l'Ordonnance que les

Magistrats du Corps de Ville firent publier & afficher dans tous les Carrefours, les pauvres Filles, qui avoient de l'inclination pour le Mariage (& le nombre n'en a pas été petit) furent se présenter aux Curez, pour avoir d'eux un Certificat, qui fit conoitre qu'elles étoient dans le cas de prétendre à la gratification de la Dot proposée. Une condition préalable, pour obtenir ces Certificats, étoit une Atestation de Vie & de Mœurs, mais come on se les procuroit avec assés de facilité, & qu'il suffisoit, d'être présenté au Curé par quelques personnes de conoissance, pour être admis, il s'est trouvé infiniment moins de Mariages à faire, qu'il n'y avoit d'Aspirantes. Parmi celles qui ont été choisies, il y en a eu même beaucoup, dont la Vertu, malgré l'Atestation de Vie & de Mœurs, n'étoit pas absolument sans atteinte. Une jeune Revendeuse de Noix & de Pomes, qui étoit de la Paroisse de *St. Médard*, se trouva en concurrence avec une Ravaudeuse, qui aiant eu plus de protection auprès du Curé, fût admise. La belle Revendeuse ne pût souffrir cette préférence, donnée à une Fille, à qui elle se croioit infiniment supérieure en mérite. O, vraiment! lui dit-elle en l'apprenant, *Je ne somes point surprise de ça. Le Proverbe l'a dit: Il n'y'a de bonheur dans ce Monde que pour les P..... Pour nous, co-*

me j'avons de l'honneur , je n'avons point aussi de bonheur !

Il n'est point de personnes , qui paroissent plus délicates sur l'article de l'honneur , que celles , qui , pour l'ordinaire , en ont le moins. A peine ces paroles furent-elles prononcées , à vingt pas de la Maison du Curé , que la Ravaudeuse apostropha la jeune Vendeuse de Pomes , du plus vigoureux soufflet qu'elle eût jamais reçu. Ce présent , dont elle se feroit très bien passée , fût accompagné de cette autre Apostrophe , *Apprens Maitresse P que j'avons de l'honneur autant & plus que toi ; & j'allons te le montrer.* A ces mots les deux Championnes se jettent l'une sur l'autre & comencent un Combat terrible. Les Coefes volent ; les Coups de poings tombent come la grêle. Ces deux jeunes Beutez s'égratignent , se meurtrissent , s'arrachent les cheveux , se trainent dans la bouë ; l'Air rétentit au loin des cris des Combatantes. On acourt de toutes parts , moins pour les séparer , que pour être spectateurs d'un Combat si singulier. Come la Populace done toujourns gain de Cause aux plus malheureux , la Fiancée est déclarée avoir tort. Enfin la Garde , avertie par les cris des Championnes , & par les huées des Spectateurs & Spectatrices , au nombre de 3. à 4000. acourt sur le champ de Batail-

le, sépare avec peine nos fières Combattantes, & les emmène chez le Comissaire.

Il étoit question, devant ce Magistrat, de savoir laquelle avoit tort. Toutes deux prétendoient être Filles d'honneur; & ce n'est pas une petite Affaire à décider pour un Juge, sur tout dans des personnes de cette Classe. Toutes deux prétendoient être sages, & toutes deux se taxoient de P..... me, vomissant l'une contre l'autre les plus grandes ordures. Enfin n'en trouvant plus d'assés fortes, & voulant en venir aux preuves, l'Assaillante proposa au Comissaire de les faire visiter toutes deux, disant que par là on verroit laquelle méritoit le mieux la gratification du Roi & de la Ville. *Pour nous, ajouta-t'elle, je ne craignons rien; & sur cet Article là, je pouvons bien défier toutes les Dames Tiremonde de Paris. Mais toi, belle & bone Chienne, tu n'as pas la peau du.. si hardie.... Voiez come le bout du Nez lui branle déjà.*

On peut juger quels furent les éclats de rire des Assistans, à une Scène si comique, & à des discours si modestes. Le Comissaire, lui même, ne pût garder sa gravité. L'Antagoniste alloit repliquer à peu près sur le même ton, si le Magistrat, Homme d'esprit, n'eût terminé ces débats, qui, sans lui; n'auroient pas fini de la Journée. C'est ce

qu'il fit par ces paroles remarquables & bien convenables au sujet dont il étoit question, tirées du Roi SALOMON, Proverbes Chap. XXX. 18. 19. & 20. *Il y a trois choses, a dit le Sage, qui sont pour moi bien difficiles à comprendre: Pour la quatrième je m'y perds, & elle m'est absolument inconnue; La trace de l'Aigle dans l'Air &c...* „ Allez, malheureuses & „ impertinentes; retirez vous, vous méritez „ riez que je vous envoiasse toutes deux en „ Prison & dans le Cachot. Tel fût le dénouement de cette comique & risible Avanture, dans laquelle on voit un Echantillon de ces Mariages, auxquels on a doné ici le surnom de *Bourguignons*, à cause de l'heureux Evénement qui les a occasionés.

Ce n'est pas seulement à Paris que l'on a eu des Scènes si plaisantes. La Cour en a eu aussi une des plus divertissantes, de la part de nos Harangères, qui ont été la complimenter, à Versailles, sur la Naissance du jeune Prince. Cette Compagnie, la plus respectable de nos Halles, s'étant assemblée, dans les commencements de ce Mois, fit choix d'une vingtaine des plus hardies, des plus belles & des plus polies d'entr'elles, pour aller s'aquiter, de leur part, à la Cour, de cette Commission. Quoi que ce soit un Corps de Femmes, il a ses Officiers supérieurs, pour se servir au besoin; un Huissier, un Procureur, un Avocat. Ce dernier fût chargé de la composition de leur Harangue. Ces sortes de Pièces ne sont pas des plus aisées; car il ne s'agit pas d'éloquence, ni même du beau & bon langage, mais de celui qu'on parle dans les Halles. Ces Députées féminines s'imaginant qu'un Compliment de cette nature devoit se faire aussi facilement qu'elles font le marché d'une queue de Morue ou d'une demi douzaine de Harangs, prétendoient que Mr. leur Avocat, aussi-tôt qu'il les auroit vûes, en auroit un tout composé. ou qu'il le leur feroit dans le moment. Pleines de cette idée, elles se rendirent

chez lui. L'Avocat prend aussitôt la plume ; il écrit, il efface, fait des interlignes, des renvois en marge, se frotte le nez, rêve, prend du Tabac Nos Dames de la Halle s'impatientent, le quittent. le rassub'ent, & concluent, que puis que Mr l'Avocat est un sot & une bête, qui n'étoit pas en état de leur faire un Compliment sur le champ, ni de les servir au besoin, il faisoit le verser aux Gages & lui donner son congé par Huissier : Ce qui fût exécuté. Elles convinrent ensuite de charger la Comère Bon bec de faire la Harangue, & que ça iroit bien. Arrivées à Versailles, elles furent introduites devant L. M. qui reçurent, avec leur bonté accoutumée, leur Compliment risible & singulier, quant à la tournure & au langage, prononcé avec hardiesse par la Dame Bon-bec. Outre cet accueil gracieux, le Roi ordonna qu'elles fussent regalées dans son Palais, & traitées d'une façon convenable. Elles furent servies par les Officiers du Roi, qui, niant recommandé qu'on lui rendit compte de ce qui se passeroit dans ce Repas, s'en est fort réjoui, tant que toute la Cour. Comme le Brandevin & les Liqueurs les plus violentes, ne le sont pas trop pour ces Comères, elles avaloient les meilleurs Vins comme l'Eau ; & à chaque Salade qu'elles buvoient, elles jetoient les Verres par les Fenêtres ; de façon qu'elles en cassèrent entre onze & douze cents. On peut juger dès là du nombre de Bouteilles qu'elles sabierent, & des jolies choses que cette quantité de Vin leur fit débiter dans ce Repas, qu'on a nommé, la Ripaille des Harangers.

JUBILE' est le mot de l'Enigma: du Mois de Sept. dernier.

T A B L E.

Pensées sur la Reconnoissance que l'on doit à Dieu.	333
Lettre sur le Discours de Mr Roussau, qui a remporté le prix à Dijon en 1750	353
Ode sur le faux Bonheur.	374
Dialogue entre la Mode & le Bon-Sens.	378
Particularites remarquables sur une Famille Suisse, descendue d'un ancien Roi des Indes.	384
Remontrances du Parlement de Paris au Roi.	412
Lettre sur le prétendu Volcan de Faucigny.	424
Stances sur la mort du Prince Stadhouder.	427
Aventures curieuses & amusantes.	429